

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 212

MONTREAL, LE JEUDI 18 SEPTEMBRE 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Les mots

Au fond, tout ça n'est qu'un gigantesque malentendu, le genre de quiproquo qui amène l'Histoire à manquer ses rendez-vous, une vessie prise pour une lanterne à la faveur de l'obscurité dominicale tombée sur la majestueuse plaine de l'Alberta. Ce n'est pas le Québec qui est unique au Canada, mais le Canada qui est unique au monde.

Il faudrait aller visiter la planète par souci d'exactitude, mais le pari ne comporte pas de très grands risques: le Canada forme une authentique société distincte, incomparable, dont la reconnaissance ne devrait pas relever d'une banale conférence de premiers ministres, mais de l'Assemblée générale des Nations unies. Bien sûr, la tenue de consultations publiques dans les 185 pays membres poserait quelques menus problèmes de nature technique, mais au plan idéologique, aucune inquiétude. Toute crainte que le «distingué» en vienne à se sentir supérieur serait rapidement balayée par la réalité, à savoir qu'il est déjà persuadé de l'être, vu son éternel statut de numéro 1, et il le crie sur tous les toits.

Mais pour ménager les susceptibilités — la condescendance est bien mauvaise conseillère —, parlons plutôt d'unicité. Unique, le Canada, rien de moins douteux. Nulle part ailleurs ne se fend-on de pareilles subtilités lexicales pour tenter de dire à la fois tout, rien et le reste. L'argutie est le creuset dans lequel ce pays cherche sa raison de vivre et le dictionnaire anglais-français des symboles est son livre de chevet d'insomnie. Depuis trente ans, les mots, eux seuls, le gouvernent, le façonnent et le tourmentent, sans espoir de rémission à l'horizon.

Avec la déclaration commune du dernier week-end, on constate l'im-pénétrabilité des arcanes éthers du langage. Les mots ont encore une fois triomphé, gobé toute l'attention, sans que personne, même de la meilleure foi, aboutisse à des conclusions à peu près approchantes quant à leur sens. Au point où on peut se demander si on n'est pas parvenu au stade où le flou qui les entoure, volontaire ou non, est devenu carrément inévitable.

Ainsi les premiers ministres provinciaux, si allergiques par opinions publiques interposées au concept de société distincte, n'ont-ils certainement pas consulté *Le Petit Robert* avant de se lancer dans la haute voltige linguistique. Distinct: «*Qui ne se confond pas avec quelque chose d'analogue, de voisin.*» C'est tout. Alors que le mot «unique», lui, peut avoir une portée comparative: «*Qui est le seul de son espèce ou qui dans son espèce présente des caractères qu'aucun autre ne possède*»; mais aussi, en langage courant, superlative: «*Supérieur, remarquable*»!

Où est-ce pour cela qu'on a pris soin, dans la déclaration d'une vingtaine de lignes, de mentionner quatre fois l'*«égalité»*? Est-ce pour cela que, dès mardi, Mike Harris disait que le Manitoba était aussi unique du fait qu'un grand nombre d'autochtones y habite, que la Colombie-Britannique était aussi unique du fait qu'y souffle le chinook et qu'y remontent les rivières le succulent saumon du Pacifique? Quels seront demain les critères de l'unicité: les pommes de terre du Nouveau-Brunswick, les moissonneuses-batteuses de la Saskatchewan?

Et qu'est-ce qui fait de l'Ontario de M. Harris un endroit à part? Son régiment aéroporté démantelé? Ses municipalités de l'Est qui appuient la partition du Québec? Brockville et Sault-Sainte-Marie? Les compressions budgétaires sauvages de son gouvernement? Ses femmes aux seins nus?

Le Canada, et cela s'applique aux deux camps en présence, se repaît des mots, jusqu'à en faire une maladie dont, paradoxalement, il tire son intensité. Le folklore politico-constitutionnel des trois dernières décennies s'est montré d'une rare inventivité, sautant au gré des humeurs de la qualification du fédéralisme — centralisateur, décentralisé, renouvelé, asymétrique, rentable, flexible — à celle de la souveraineté — culturelle, association avec ou sans trait d'union, partenariat — en passant par l'indépendance, la séparation, le *statu quo*, l'étapisme, l'entente d'égal à égal, l'affirmation nationale, la société distincte, le foyer principal, la superstructure, le statut particulier, la thèse des deux nations, l'égalité des provinces, la communauté de communautés, la confédération des régions, le 51^e Etat des USA, les Etats associés, l'interdépendance, le beau risque, le virage, le plan A, le plan B. On a voyagé: dans le temps avec Laurendeau, Dunton, Pépin, Robarts, Castonguay, Edwards, Beaudoin, Dobbie, Spicer, Allaire, Bélanger, Campeau; dans l'espace avec la formule de Victoria, le discours de Sept-Îles, la question de Bruxelles, la substance de Meech, les 31 gains de Charlottetown et le discours de la Maison du Egg Roll.

Voici donc la déclaration de Calgary. De deux choses l'une. Ou bien personne n'a toujours rien compris au véritable problème — une hypothèse fort plausible si l'on se fie aux sondages — et on invente n'importe quoi pour passer le temps. Ou bien ce pays illustre la quintessence de la civilisation (ou la fuite en avant?) en poussant le débat autour de son existence même à un niveau d'esotérisme sidérant.

«*Le Canada*, disait Keith Spicer, *est le Woody Allen des nations: son identité, c'est sa crise d'identité.*» Comparaison juste: bien des séances de psychanalyse plus tard, le personnage d'Allen reste toujours aussi névrosé. Une névrose unique.

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé et chaud.
Max: 25 Min: 11

Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 24 Min: 12
Détails, page B 4

INDEX

Agenda B 6 Le monde A 5
Annonces B 6 Les sports B 5
Avis publics B 4 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés B 6
Économie B 2 Politique A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com

ÉCONOMIE

L'industrie de l'amiante contre-attaque,
page B 2

Le
mois
de
la photo
à Montréal

CULTURE

Place à la cyberphoto,
page B 8

LES ACTUALITÉS

La CEQ craint l'éclatement du système scolaire, page A 2



Greffes pulmonaires

Les patients retournés à Montréal

Le ministre Rochon déplore cette décision-surprise de l'hôpital Laval

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Contre toute attente, un médecin de l'hôpital Laval de Québec a décidé hier de transférer en bloc à Montréal tous les patients qui étaient en attente de greffes de poumons dans la Vieille Capitale, pour qu'ils soient traités au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

Même si l'hôpital de Sainte-Foy est encore officiellement le seul site de transplantations pulmonaires au Québec, le Dr Simon Martel, pneumologue à l'hôpital Laval, a pris tout le monde par surprise hier en annonçant que les six ou sept patients figurant sur la liste d'attente de Québec étaient tous transférés au CHUM.

Tant au cabinet du ministre de la Santé, Jean Rochon, qu'au Centre hospitalier de l'université de Montréal, on semblait d'autant plus estomaqués de cette décision unilatérale que des discussions pour les bases d'une collaboration soutenue entre les hôpitaux de Montréal et de Québec semblaient avoir pris leur envol en début de semaine.

«*Nous avons été informés en fin d'après-midi. Les conclusions que nous sommes obligés de tirer, c'est que si les médecins de l'hôpital Laval ont décidé de transférer la liste complète [de leurs patients], on peut conclure qu'ils n'étaient pas satisfaits de leurs discussions avec leurs collègues du CHUM*», a déclaré hier soir l'attaché de presse du ministre Rochon, Martin Caillé, qui n'a toutefois pu obtenir d'explications de l'équipe médicale de l'hôpital Laval.

Compte tenu de ce contexte, le cabinet du ministre Rochon ne pouvait dire hier si l'hôpital Laval continuait malgré tout à être le site officiel de transplantations pulmonaires au Québec. «*L'essentiel est que les patients ne perdent pas leur ancienneté et qu'ils se retrouvent sur une liste unique. J'imagine qu'ils [les médecins] ont fait ça pour le bien de leurs patients et qu'ils ne trouvaient pas les conditions pour réaliser leurs opérations dans l'état actuel des discussions. On est déçu, mais le ministre désire toujours une entente*», a affirmé M. Caillé.

Le sort du programme de greffes de poumons sera donc revu, a-t-il indiqué, quand le ministre Rochon donnera

VOIR PAGE A 8: PATIENTS

La mémoire vive



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DES MEMBRES de la communauté juive montréalaise tiennent une vigile sur la 38^e Avenue, à Rosemont, devant la résidence de Vladimir Katriuk, un présumé criminel de guerre nazi. La vigile marquait aussi le dixième anniversaire de la loi C-71, permettant d'entamer des poursuites judiciaires contre des présumés criminels de guerre vivant au Canada. Katriuk est soupçonné d'avoir fait partie des Waffen SS. Il risque de perdre sa citoyenneté canadienne dans les procédures judiciaires à venir.

Le raid avorté de Kahnawake

Norton craignait une nouvelle crise d'Oka

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

Le brouillard se fait de plus en plus dense dans l'histoire de la perquisition annulée sur le territoire mohawk de Kahnawake, la semaine dernière.

Le chef Joe Norton a reconnu hier avoir fait pression auprès du Solliciteur général du Canada pour empêcher l'opération avortée de la GRC sur sa réserve, mais la GRC a nié avoir subi des pressions politiques. Pendant ce temps, le ministre québécois de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, et le chef du SPCUM, Jacques Duchesneau, sont demeurés silencieux alors que leur version des faits

VOIR PAGE A 8: NORTON

La nomination de Maurice Baril fait l'unanimité

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Le général Maurice Baril a été nommé hier chef d'état-major des Forces armées canadiennes. Son accession à la tête de l'institution militaire met fin à un an d'interim assuré par l'amiral Larry Murray après la démission, en octobre dernier, du général Jean Boyle en raison de son implication dans le scandale de Somalia. Sa nomination a été unanimement saluée, tant par la classe politique que par les experts militaires.

En annonçant le choix du général, le ministre de la Défense nationale, Art Eggleton, a souligné que le gouvernement voulait ainsi redonner aux Canadiens «*confiance et fierté*» dans les Forces armées déstabilisées depuis quatre ans par une série de scandales.

«*Il nous faut maintenant regarder vers l'avenir*, a dit le ministre. *Il nous faut un nouveau leadership, et je pense que nous avons fait le meilleur choix.*»

Le général Baril, qui occupait jusqu'à hier le poste de commandant de l'armée de terre, a été choisi de préférence



Maurice Baril

VOIR PAGE A 8: BARIL

Les enfants de la guerre

Environ 250 000 mineurs participent à des conflits armés; l'ONU cherche une solution

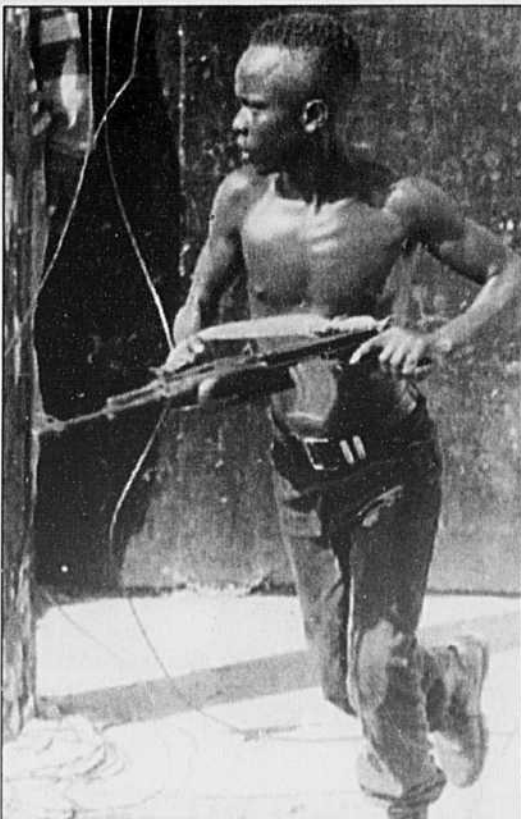
Plusieurs milliers d'enfants sont retenus prisonniers par un groupe rebelle ougandais qui les utilise comme soldats ou domestiques, a rapporté hier Human Rights Watch. Le nombre précis d'enfants enlevés par l'Armée de résistance du seigneur est inconnu, mais l'organisation de défense des droits de l'homme l'estime compris entre 3000 et 5000. Selon l'organisation, environ 250 000 enfants de moins de 18 ans participeraient à des conflits à travers le monde.

JOCELYN COULON
ENVOYÉ SPÉCIAL DU DEVOIR

New York — Les images de guerre qui nous parviennent de tous les coins du monde sont toujours troublantes. Mais depuis quelques années, elles illustrent l'utilisation, de plus en plus fréquente, des enfants dans les conflits armés. Tels ces enfants de Palestine ou d'Irlande du Nord qui lancent des pierres aux soldats ou aux policiers, ceux du Libéria qui participent aux combats, ceux d'Angola qui sont mutilés par les mines ou ceux d'Afghanistan qui meurent au nom de Dieu.

Depuis dix ans, le bilan est catastrophique: deux millions de morts. «*Cela doit cesser. L'ONU ne veut plus que les cadavres s'empilent.*» Celui qui parle ainsi, c'est Olara Otunnu que le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, vient de désigner comme représentant spécial sur cette question.

M. Otunnu est un Ougandais posé et articulé qui connaît parfaitement les méandres des bureaucraties internationales. Président de l'Académie internationale pour la paix, il était, en décembre dernier, parmi les candidats à la succession de Boutros Boutros-Ghali comme secrétaire général de l'ONU.



ARCHIVES LE DEVOIR

Au Liberia, des milliers d'enfants ont participé à une guerre civile qui a duré six ans.

VOIR PAGE A 8: ENFANTS

• LES ACTUALITÉS •

Commission parlementaire sur l'avant-projet de loi Marois

Le système scolaire est menacé d'éclatement, prévient la CEQ

L'autonomie accrue des écoles risque d'accentuer les clivages entre écoles riches et pauvres

Des changements majeurs secoueront bientôt le système scolaire. La ministre de l'Éducation prévoit notamment accorder plus de pouvoirs à l'école et aux parents. Les enseignants regimbent.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

L'avant-projet de loi de la ministre de l'Éducation, qui donne plus de pouvoirs aux écoles, pourrait conduire à l'éclatement du système scolaire, estime la Centrale de l'enseignement du Québec.

La CEQ a fait état hier, en commission parlementaire, de son opposition fondamentale à l'avant-projet de loi de Pauline Marois, qui vise à modifier la Loi sur l'instruction publique en accroissant les pouvoirs de chaque école.

Cet avant-projet de loi fait partie d'un ensemble de réformes qui devraient modifier non seulement les structures et les lieux de pouvoir, mais également le contenu de l'enseignement dans les écoles primaires et secondaires, dès l'an prochain.

«En minimisant le rôle de l'État au profit d'une survalorisation des particularismes locaux», a souligné la présidente, on pourrait assister à l'éclatement du système», celui qui garantit une formation équilibrée à tous.

La CEQ s'oppose essentiellement à ce que les écoles et les commissions scolaires bénéficient d'une marge de manœuvre accrue dans la répartition du temps alloué aux différentes matières, militant plutôt en faveur d'un projet éducatif national fort.

L'organisme syndical estime que les dispositions de l'avant-projet de loi sont un encouragement à la multipli-

cation des «écoles sélectives», c'est-à-dire qui établissent des critères de sélection excluant plusieurs enfants du quartier de l'école. Logiquement, l'école ordinaire se retrouve avec les élèves aux résultats moyens ou faibles et avec une surreprésentation d'élèves en difficulté. Tout est alors en place, croit la CEQ, pour «accentuer les clivages entre les écoles riches et les écoles pauvres».

Des temps minimum

La ministre de l'Éducation a bien tenté de rassurer les représentants de la CEQ. Elle a d'abord promis que son énoncé de politique, qui sera rendu public dans quelques semaines, contiendra des temps minimum d'enseignement non seulement pour le français et les mathématiques, mais aussi pour les matières dites non essentielles.

«Et s'il faut corriger notre projet de loi, on va le corriger», a ajouté Mme Marois, sachant qu'elle aura la partie beaucoup plus difficile si elle n'a pas l'appui des enseignants. D'ailleurs, le 3 septembre dernier, le plus important membre de la CEQ, l'Alliance des professeurs de Montréal, donnait le ton en opposant une fin totale de non-recevoir à la philosophie de Mme Marois, dès la deuxième journée de la commission parlementaire étudiant le document.

Les enseignants craignent également de perdre leur autonomie professionnelle, et la présidente de la CEQ a été très claire hier sur ce point.

«Il faudrait, a-t-elle conclu hier, un projet de loi très explicite à l'égard de l'autonomie professionnelle du personnel et une reconnaissance de l'autonomie professionnelle».

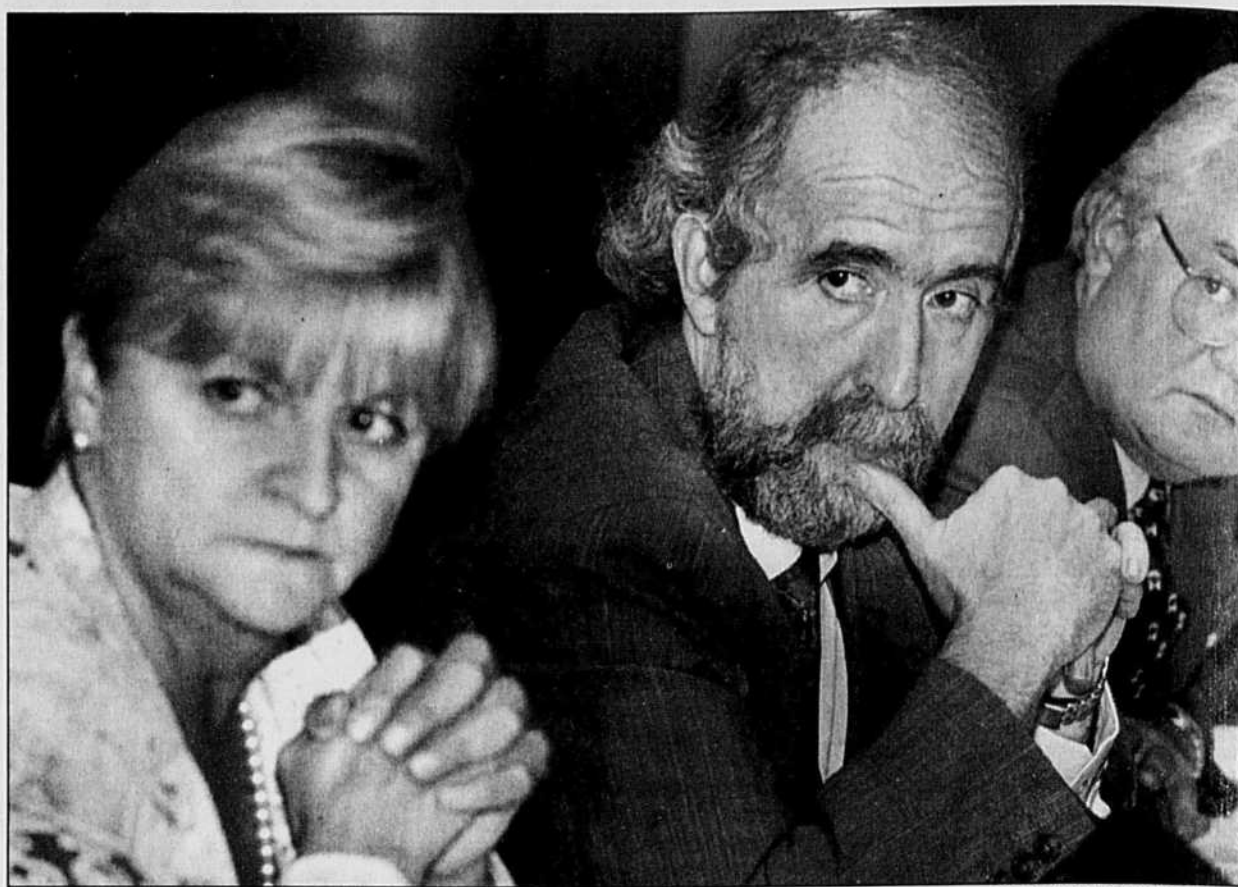
Mme Marois a pris soin de préciser que «ce n'est pas le conseil d'établissement qui aura autorité sur les enseignants». Rien dans l'avant-projet ne porte atteinte aux conditions de travail des enseignants, estime pour sa part la ministre de l'Éducation.

Les conseils d'établissement

L'avant-projet de loi propose de mettre sur pied un conseil d'établissement dans chaque école, auquel siègeraient des parents, des enseignants, un membre du personnel de soutien et des représentants de la communauté. Le nombre de parents et de représentants de la communauté serait au moins égal à celui des représentants des autres groupes, et le président serait un parent ou un représentant de la communauté. Le directeur d'école participerait aux réunions, mais sans droit de vote.

Le conseil d'établissement adopterait les orientations et le plan d'action de l'école, il approuverait la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par le directeur d'école et il adopterait les prévisions budgétaires annuelles proposées par le directeur.

La CEQ n'est pas d'accord, craignant que le conseil ne devienne un lieu d'affrontement. En fait, elle est plus ou moins d'accord avec le rôle accru accordé aux parents. Et là-dessus, Mme Marois a indiqué hier que la participation des parents était indispensable au succès des enfants.



La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, le président de la CSN, Gérald Larose et celui de la FTQ, Clément Godbout, ont uni leurs voix hier à celle de l'Ordre des infirmières, en conférence de presse.

Les centrales se portent à la défense des infirmières auxiliaires

Malgré les dénégations du ministère, la profession perdrait des postes au profit des infirmières diplômées

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les centrales syndicales et l'Ordre des infirmières auxiliaires se sont unis hier pour défendre la survie de la profession et manifesteront pour cette cause à Québec, samedi prochain.

La CSN, la FTQ, la CEQ, la CSD et l'Union québécoise des infirmières auxiliaires (UQIA) se sont présentées hier aux côtés de l'ordre professionnel pour revendiquer le maintien des 18 500 postes d'infirmières auxiliaires.

De son côté, le ministère de la Santé et des Services sociaux assure que la profession d'infirmière auxiliaire ne sera pas abolie et qu'il est inexact de prétendre qu'il a pris une décision en ce sens. Un groupe de travail sur les soins infirmiers a été institué en janvier dernier pour étudier cette question et il s'affaire toujours. De plus, toutes les parties intéressées sont consultées. «Les orientations finales du gouvernement seront établies lorsque le groupe de travail aura terminé ses tra-

voux», précisait-on au ministère.

Mais selon Lorraine Pagé de la CEQ et Gérald Larose de la CSN, il en est autrement des directions d'hôpital et des directions des soins infirmiers.

Même si le ministère affirme ne pas avoir tranché, les décisions prises quotidiennement dans les établissements de santé laissent plutôt croire le contraire, prétend la coalition. Les postes d'infirmières auxiliaires sont souvent abolis ou celles-ci sont remplacées par des infirmières diplômées.

Les infirmières diplômées, qui ont une formation de niveau collégial, peuvent poser davantage d'actes médicaux et sont donc plus polyvalentes.

Toutefois, elles commandent un salaire de 10 400 \$ plus élevé que celui des infirmières auxiliaires, au sommet de leur échelle, rapportait M. Larose, de la CSN. Ce n'est donc pas économique, selon lui, de remplacer une infirmière auxiliaire par une infirmière diplômée.

«Il y a de la place pour tout le monde», lançait Mme Pagé, de la CEQ, tant pour les infirmières diplômées que pour les infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires.

A ceux qui proposent de donner plus de formation aux infirmières auxiliaires pour en faire des infirmières diplômées, M. Larose réplique qu'une telle pratique serait trop coûteuse et impraticable pour 180 000 personnes. Il évalue à 100 000 \$ par infirmière auxiliaire le recyclage nécessaire.

Une opération de recyclage d'une telle envergure ne serait qu'un «artifice pour les sortir du réseau» en définitive, croit le président de la CSN.

La coalition rapporte que, dans les provinces canadiennes et les États américains touchés par une réforme de la santé, les autorités ont choisi d'accorder plus de place aux infirmières auxiliaires, contrairement à la tendance québécoise qu'elle dit percevoir.

Des milliers de personnes sont attendues à la manifestation qui doit avoir lieu samedi à 13h30, du parc Victoria jusqu'au Parlement de Québec.



UN SALON POUR L'IMAGINATION

Romans, nouvelles, polars, guides, livres pratiques, publications jeunesse, bandes dessinées, biographies... Tous les livres de la rentrée littéraire avec vos auteurs favoris : Jean-Christophe Rufin, Dany Laferrière, Hortense Dufour, Sergio Kokis, Benoîte Groult, Lise Bissonnette, Gazotti, Denis Côté, Christine Brouillet, Michelle Tisseyre, Jacques Foch Ribas, Maryse Rouys, Sylvain Trudel, Esther Rochon, François Gravel, Esther Croft, Élie Turcotte...

UNE FOIRE POUR LA RÉFLEXION

Des essais qui font l'actualité dans les disciplines des sciences humaines et sociales et des invités prestigieux d'ici et d'ailleurs tels que Jean Daniel, Jacques Parizeau, Yves Coppens, Ignacio Ramonet, Daniel Latouche, Réjean Thomas, Jacques Rigaud, Michel Cartier, Bernard Arcand, André Comte-Sponville, Paul Rabinov, Benjamin R Barber, Marc Sautet, Dominique Wolton, Jacques Proulx, Gérard Defois, Philippe Engelhard, Pierre Falardeau, Luc Bureau...

UN GRAND DÉBAT DE SOCIÉTÉ

Quatre scènes d'animation sur deux paliers du centre des Congrès. De grandes conférences, des débats passionnés qui porteront cette année sur les effets de la mondialisation : «Mondialisation et croissance inégale», «Le syndicalisme face au néolibéralisme», «Le Québec et la mondialisation», «Culture : le choc des modèles», «Le travail en crise», «L'aventure des biotechnologies», «L'exclusion», «La rectitude politique, mode ou mal permanent?», «Le déclin du politique»... Plus d'une cinquantaine d'activités animées par des journalistes prestigieux tels Laurent Laplante, Pierre Maisonneuve, Catherine Lachaussee, Marc Laurendeau, Michel Desautels, Michel Lamarche, Jean Fugère, Alain Crevier, Marie Vallerand...

Pour plus d'information :

Site internet : <http://www.accent.net/bookfair>
Adresse électronique : bookfair@accent.net

LE SOLEIL

Radio-Canada

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

EN BREF

BPC, encore deux ans

(PC) — Les 24 000 tonnes de BPC accumulées au Québec dans des entrepôts de Saint-Basile, Shawinigan-Sud, Pointe-aux-Trembles et Saint-Lazare auront été complètement détruites d'ici deux ans. C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin. L'opération coûtera 30 millions de dollars et se déroulera sous la surveillance de comités de vigilance représentant les intérêts des contribuables comme ce fut le cas à Baie-Comeau, où vient de prendre fin la destruction de 2000 tonnes de BPC. Quarante pour cent de tous les BPC seront traités à Saint-Basile-le-Grand, sur la rive sud de Montréal, alors que l'autre tranche de 60 % le sera ailleurs, notamment à Swan Hill en Alberta.

Le ministère de la Santé sous examen

(PC) — Le ministre de la Santé Allan Rock promet un examen public de la branche de son ministère responsable de la sécurité des médicaments et des aliments. De récents développements laissent croire que le gouvernement est en train de démanteler en douceur la Direction générale de la protection de la santé. Des coupes ont été effectuées petit à petit, pour éviter d'attirer l'attention, affirment des observateurs. Mais le ministre Rock a affirmé mardi que l'avenir de la Direction de la protection de la santé fera l'objet de discussions au cours des semaines à venir. Le gouvernement fera des suggestions quant à son mode de fonctionnement et sollicitera les commentaires.

Postes: la chicane reprend

(PC) — Le syndicat des postiers affirme avoir essuyé une rebuffade, hier, quand il a tenté de reprendre les négociations pour empêcher le déclenchement d'une grève, le mois prochain. Le président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, Darrell Tingley, a indiqué que la société de la Couronne a refusé de recevoir la réponse du syndicat à une offre patronale qui incluait une augmentation de salaire de 1,5 % chaque année d'une convention collective de deux ans.

Commission Poitras

Jean Keable accusé d'avoir tenté de marchander pour ses clients avec la SQ

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Les échanges étaient particulièrement vifs hier à la commission Poitras, où M. Jean Keable, procureur des trois enquêtes à l'origine de la commission Poitras, a été accusé d'avoir «tenté de marchander» avec la Sûreté du Québec au profit de ses clients et de poser au témoin des questions «pas tout à fait légales».

Le coup est venu du directeur général adjoint Georges Boilard.

«Je me souviens très bien d'une rencontre avec vous, M. Keable, à mon bureau [le 4 février 1997], où vous avez tenté de marchander avec moi le changement de statut des trois officiers que vous représentez [...] contre l'engagement d'oublier les événements entourant leur «relevé» [de leurs fonctions] dans le cadre de la commission d'enquête Poitras. Vous vous êtes dit prêt à oublier les communications entre le ministre [Perreault] et M. Barbeau. Je n'ai pas donné suite à votre proposition», a assené M. Boilard.

Le compte-rendu de cette rencontre survenue dans les semaines précédant le début des travaux de la commission Poitras (en février 1997) a été rendu public hier.

On y indique que M. Keable a demandé la réintégration à la SQ des enquêteurs Bernard Arseneault, Louis Boudreault et Hilaire Isabelle, qui n'ont plus le statut de policier depuis octobre 1996 pour manque de loyauté, notamment.

On y mentionne en outre que si cette demande n'est pas agréée, la commission Poitras sera invitée à examiner les circonstances entourant la décision de retirer aux trois enquêteurs leur statut de policier.

Toujours selon le compte-rendu, M. Keable a également demandé le retrait de la plainte disciplinaire concernant ses clients en faisant valoir que l'autorité disciplinaire de la SQ n'avait pas l'objectivité requise.

Encore là, si la SQ refusait, M. Keable promettait de poser des questions devant la commission Poitras sur la rédaction de la plainte, laquelle

aurait été écrite sous la dictée du directeur général Barbeau, selon M. Keable, ce qui serait contraire aux règles.

Un piège

M. Keable a semblé voir un piège dans les commentaires de M. Boilard et a promis de trouver une façon d'y répondre.

Cette rencontre Boilard-Keable s'est produite une vingtaine de jours avant le déclenchement de la commission Poitras. Peu après, dans une lettre, M. Keable pressait M. Boilard de répondre au plus tôt à sa demande.

Il faisait d'ailleurs parvenir une copie de cette dernière requête au directeur général de la SQ, Guy Coulombe.

La réponse négative de M. Boilard est venue par l'entremise de M. Claude Mageau, qui représente la SQ devant la commission Poitras.

M. Mageau offre aux trois enquêteurs de consulter, si nécessaire pour leur représentation devant la commission Poitras, les documents qu'ils avaient en leur possession au moment où ils ont été reconduits à la porte des bureaux qu'ils occupaient à la SQ, moment également de la saisie des documents qu'ils avaient en leur possession.

Par ailleurs, M. Keable a été maintes fois interrompu par les autres avocats participant aux travaux de la commission, qui en avaient contre ses questions.

M. Gérald La Haye n'a pas du tout apprécié que M. Keable demande au témoin Boilard, responsable de l'éthique professionnelle et, à ce titre, coordonnateur de l'enquête menée sur les officiers Arseneault, Boudreault et Isabelle, s'il ne s'était pas limité à faire «le bureau de poste», laissant ainsi entendre qu'il n'avait pas exercé pleinement son rôle de superviseur.

«La façon de faire de M. Keable n'est pas tout à fait légale et souhaitable», a commenté Me La Haye.

D'autres avocats ont attaqué les questions de M. Keable au point où le procureur de la commission, Bernard Roy, a dit craindre que l'enquête, à ce rythme, ne finisse jamais.

LE DEVOIR MONTREAL

TRANSPORTEZ VOS IDÉES SUR INTERNET

Particuliers
Entreprises
Associations

CEDEP.NET

Fournisseur de services Internet
Tél.: (514) 277-2110
Fax: (514) 276-1118
www.cedep.net

cedep.net est une division du collège Jean-Guy Leboeuf, fondé en 1991

Fin de la Conférence sur la protection de la couche d'ozone

CFC et pesticides font l'objet d'un accord

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

La 9^e Conférence des parties au Protocole de Montréal s'est terminée hier par un accord des 110 pays participants en faveur d'un calendrier d'élimination des pesticides fumigènes à base de bromure de méthyle ainsi que pour la mise en place d'un système de contrôle des importations et exportations de CFC afin d'en réduire le commerce illégal.

Ces mesures ont été qualifiées «d'incroyablement timides» par les écologistes, qui estiment qu'elles ralentiront certes davantage l'appauvrissement de la couche d'ozone, mais qu'elles risquent fort de ne pas s'avérer suffisantes pour le freiner et permettre une restauration d'ici 2050 du principal

filtre solaire de la Terre. Écologistes, chercheurs et administrateurs du Protocole convenaient tous de l'importance d'accélérer l'élimination du bromure de méthyle, le plus important destructeur de l'ozone, qui ne faisait encore l'objet d'aucune mesure de réduction.

Les pays développés, qui sont responsables de 82 % de l'utilisation mondiale du bromure de méthyle, ont finalement convenu d'éliminer totalement chez eux ce produit en 2005, devant de cinq ans l'échéancier convenu à Vienne en 1995, qui prévoyait, dans leur cas seulement, des réductions transitoires de 25 % en 2001 et de 50 % en 2005. Les dispositions transitoires finalement arrêtées hier pour les pays industrialisés vont ajouter au gel des usages en cours depuis 1995 une première réduction de 25 % en 1999, de 50 % en 2001 et de 70 % en 2003. L'éli-

mination totale, prévue dans les pays développés pour 2005, est toutefois tempérée par la possibilité qu'ils auront alors d'utiliser les pesticides à base de bromure de méthyle dans des circonstances exceptionnelles.

Les pays industrialisés, qui poussaient au début de la conférence pour une élimination totale des bromures dès 2001 chez eux, ont vu leur propre camp se diviser alors que les pays du sud de l'Europe — Portugal, Espagne, Italie et Grèce — se ralliaient plutôt aux thèses des pays en voie de développement, de crainte de voir les pays nord-africains leur livrer une concurrence trop difficile sur les marchés parce qu'ils pourront continuer d'utiliser ce fumigène jusqu'en 2015.

Les pays en voie de développement ont opposé dans ce dossier une volonté très ferme aux Occidentaux, refus-

sant dans plusieurs cas de constater que plusieurs des leurs, comme la Colombie, ont déjà banni le bromure et utilisé avec succès des méthodes alternatives parfois moins onéreuses. Ils ont essentiellement retenu la thèse des manufacturiers, accusés hier d'avoir acheté certaines délégations avec des projets industriels. Ces accusations ont toutefois soulevé la question d'assurer une réelle transparence sur les sources de financement des délégations à ces conférences.

De leur côté, les pays en voie de développement, qui s'étaient engagés jusqu'ici uniquement en faveur d'un gel de leur consommation en 2002, ont finalement convenu de réduire l'usage des bromures de 20 % en 2005 sans aucune mesure de réduction additionnelle avant l'année officielle d'élimination, 2015. Ils ont aussi obtenu comme an-

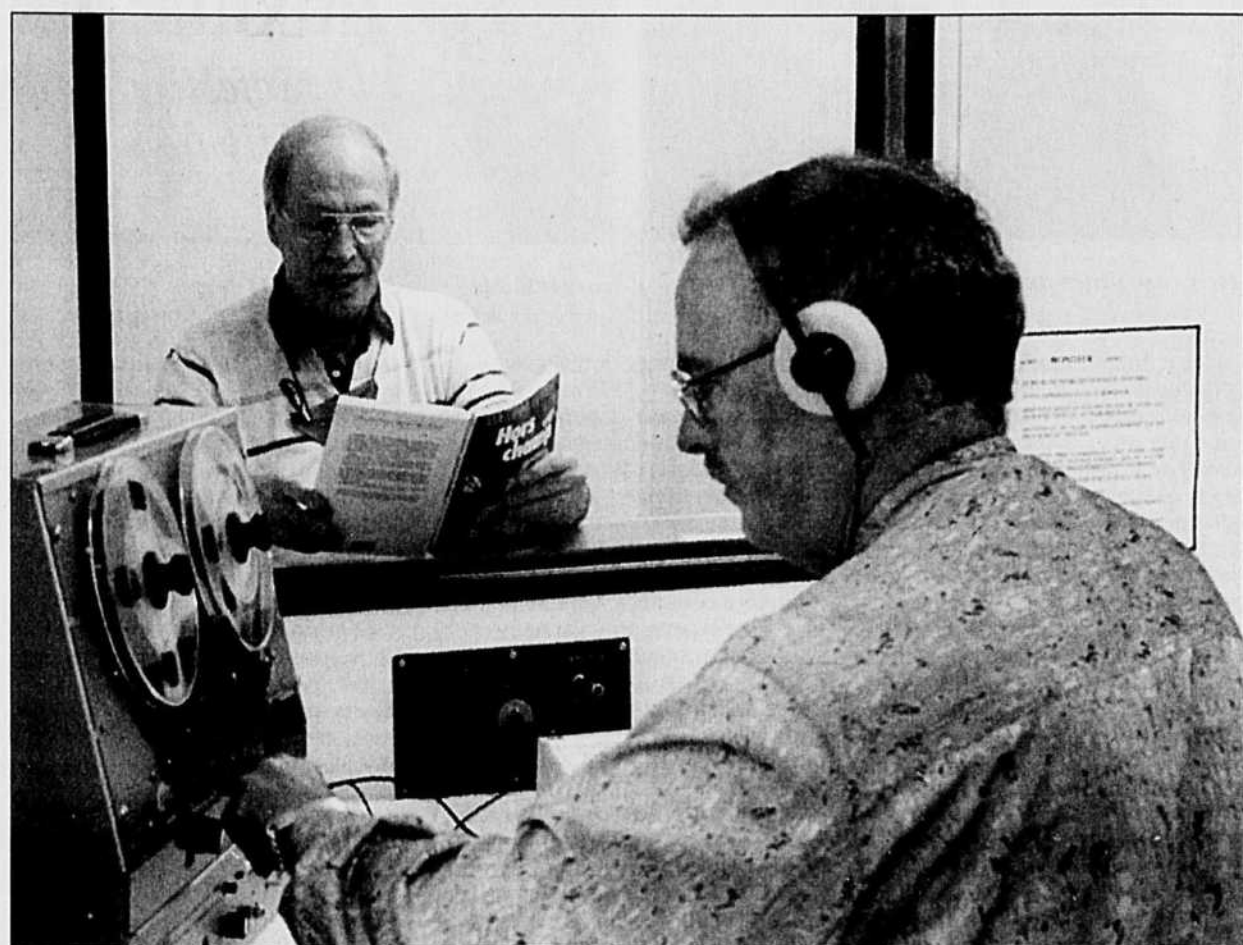
née de référence pour le calcul des réductions de pouvoir utiliser la moyenne de leur consommation annuelle sur quatre ans, soit de 1995 à 1998 inclusivement. Cette dernière concession pourrait déclencher une course au stockage en 1998 des pesticides à base de bromure fin de hauser la consommation moyenne pour les 15 prochaines années, craignent les écologistes.

Quant au système de contrôle et de permis aux importations et exportations, il faisait l'objet d'un consensus depuis le milieu de la conférence, mais n'a été approuvé qu'hier en plénière. Les Américains étaient particulièrement fiers de cette mesure, qui entrera en vigueur aux alentours de l'an 2000 puisqu'ils semblent la principale cible des contrebandiers internationaux. Tous les pays signataires du Protocole de Montréal ont convenu de se

fournir les informations nécessaires à l'identification des commerçants frauduleux. Le marché noir des CFC fleurit tout particulièrement aux États-Unis depuis l'imposition d'une taxe équivalente à quatre fois la valeur marchande du produit lui-même.

Les négociateurs ont par ailleurs accepté de consacrer jusqu'à 25 millions pendant chacune des deux prochaines années à l'élimination du bromure de méthyle dans les pays qui voudront casser la glace avec des projets-pilotes alternatifs. Enfin, une autre résolution invite les pays développés à bannir la vente de leurs CFC vierges ou recyclés ailleurs dans le monde, sauf pour des besoins essentiels. Cette proposition vise tout particulièrement la Russie et le Mexique, où semblent s'approvisionner tout particulièrement les commerçants de CFC de contrebande.

La Magnétothèque



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Luc Delorme lit un livre à l'attention des aveugles abonnés à la Magnétothèque, tandis que Gilbert Lannoy l'enregistre. Tous deux donnent bénévolement de leur temps pour offrir de la lecture aux aveugles.

Pour lire avec ses... oreilles

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Pour les aveugles usagers de la Magnétothèque, ils sont la voix qui leur permet de suivre le fil d'une histoire, jour après jour. Toutes les semaines, ils prennent un peu de leur temps pour enregistrer sur cassettes les romans ou les ouvrages de référence réclamés par les aveugles. La plupart des 160 lecteurs bénévoles de cet organisme sont eux-mêmes passionnés de lecture, et plusieurs ont déjà une certaine sensibilité aux problèmes de cécité.

Fondée en 1976, la Magnétothèque de Montréal compte aujourd'hui 5000 titres enregistrés à la disposition de ses abonnés, qui lisent avec leurs oreilles. Des copies des livres lus sont faites à partir des bandes-maîtresses, de sorte que l'organisme prête de 27 à 28 000 ouvrages enregistrés par année. Ces livres sont empruntés par les 2100 membres actifs de la Magnétothèque au Québec, qui souffrent tous d'une déficience physique les empêchant de déchiffrer des pages imprimées.

«Notre clientèle est en grande partie formée de personnes âgées, qui sont devenues aveugles avec la vieillesse ou à la suite d'un diabète. Typiquement, les aveugles ne sont pas des enfants», dit la bibliothécaire de la Magnétothèque, Chafika Hamdad.

À 63 ans, Marie-Jeanne Bérubé est l'une des abonnés les plus assidues de la Magnétothèque depuis 1978, année au cours de laquelle elle est devenue aveugle à la suite d'une rétinopathie pigmentaire, maladie dégénérative de l'œil.

«À ce moment-là, mes enfants étaient aux études. Je trouvais difficile de ne pas pouvoir lire tout ce qu'ils faisaient comme travail scolaire», dit-elle.

Grande habituée de la Magnétothèque depuis près de 20 ans, Mme Bérubé a le privilège aujourd'hui de pouvoir commander les cassettes des livres dont elle a besoin pour suivre les cours auxquels elle est inscrite à l'Institut du 3^e âge, qui est affilié à l'université Laurentienne de Sudbury. «C'est ma plus grande source de lecture», dit-elle. Pour suivre son cours intitulé *Sagesse d'hier et d'aujourd'hui*, elle utilise notamment l'Ancien Testament, disponible en 25 cassettes à la Magnétothèque.

Cette année, la Magnétothèque a enregistré 302 nouveaux titres, parmi lesquels on retrouve *Quittes ou doubles*, de Lise Bissonnette, *Le Syndrome de Pinocchio*, d'André Pratte, *Le Troisième Orchestre*, de Sylvain Lévesque, et *Souvenirs de Monica*, de Georges-Hébert Germain. Un comité de sélection, formé à la fois de bibliothécaires et d'usagers, procède pour sa part au choix des livres enregistrés. La Magnétothèque offre également un service de radio, disponible sur le câble. La radio offre un choix de nouvelles, d'éditoriaux ou de chroniques lus intégralement dans un bloc de quatre heures.

On compte dans le répertoire de la Magnétothèque des romans comme des ouvrages de référence. Certains des bénévoles déplorent que la plupart des demandes des usagers concernent de la littérature populaire. On y trouve, disent-ils, le même roulement que dans une librairie ou une bibliothèque publique.

D'ici le 20 octobre, date à laquelle l'Institut sera inauguré, l'organisme se cherche un directeur et est à compléter son conseil d'administration. Quant au financement, une mise de fonds initiale de 500 000 \$ est partagée entre Métropolis, Montréal International, la Ville de Montréal et le gouvernement du Canada. Pierre Bourque a précisé que Québec n'a toujours pas accepté de participer au financement de l'Institut. Chaque participant à un séminaire doit assumer les frais d'études. Métropolis prend en charge le transport aérien de certains participants des métropoles provenant de pays en développement.

Bourque plaide en faveur de l'immigration pour relancer Montréal

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Québec devrait recevoir plus d'immigrants, estime le maire de Montréal, Pierre Bourque. «Il y a des années où on a atteint 40 000 [immigrants] au Québec. Actuellement, on sent que l'économie reprend lentement, surtout dans les secteurs de haute technologie. Il y a un manque de main-d'œuvre spécialisée dans tous les secteurs de la haute technologie à Montréal, soit l'aérospatiale ou la biotechnologie», a dit M. Bourque hier, alors qu'il témoignait devant les députés membres de la commission parlementaire qui étudie le plan d'immigration du gouvernement pour les années 1998 à 2000.

Le plan gouvernemental ne prévoit qu'environ 30 000 immigrants par année d'ici l'an 2000, ce qui constitue quand

même une hausse d'environ 10 % par rapport aux 27 000 immigrants arrivés annuellement depuis trois ans.

Même si une bonne proportion des immigrants du Québec s'installe à Montréal, le maire Bourque a néanmoins noté que l'arrivée de 18 500 immigrants en 1995 n'a pu compenser pour les gens qui ont quitté le territoire de la métropole. «Nous faisons face à des problèmes de rétention des immigrants gens d'affaires, et Montréal est en quelque sorte un lieu de passage et de transition vers la périphérie et la banlieue», a dit M. Bourque.

De plus, il a mis en relief la dégradation des conditions socio-économiques des immigrants qui s'installent à Montréal. Le taux de chômage chez les immigrants de Montréal atteint 19 % — 4 % de plus que le reste de la population —, et 58 % des 96 000 prestataires de l'aide sociale vivant à Montréal sont nés hors du Canada, a-t-il fait valoir.

EN BREF

Vente de l'Hippodrome

(Le Devoir) — Alors que le contrat de vente de l'Hippodrome de Montréal est sur le point d'être conclu, l'opposition officielle à l'hôtel de ville réclame qu'y soit insérée un droit de premier refus dans le cas de cession d'activités hippiques sur le site. «Nous exigeons que cette clause de protection soit ajoutée au contrat pour que les Montréalais bénéficient de leur investissement et puissent éventuellement soutenir le développement du site», a expliqué hier par voie de communiqué Thérèse Daviau, la chef de l'opposition. Cette dernière demande également que l'acheteur, soit la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC) acquitte le loyer impayé à la Ville de Montréal depuis janvier dernier.

PTI reporté

(Le Devoir) — L'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) à la Ville de Montréal, qui détermine l'ampleur des emprunts qui seront effectués pour réaliser des travaux de construction ou de réfection d'envergure, est reportée du 30 septembre au

15 décembre prochain. L'administration municipale avait obtenu l'hiver dernier du gouvernement du Québec que soit modifiée la Charte de Montréal, soit la loi constitutive de la Ville. Ce changement permet notamment l'arrimage avec le budget de fonctionnement qui est présenté avant la mi-décembre et une gestion facilitée du PTI en cours, entraînant ainsi moins de modifications en cours d'application.

Le Cosmodôme au pilori

(Le Devoir) — Le Parti Option Laval s'en est une fois de plus pris au maire Gilles Vaillancourt, hier, lui reprochant d'avoir investi beaucoup trop d'argent des contribuables dans la sauvegarde du Cosmodôme. «Alors que l'administration Vaillancourt avait prévu en 1993 dépenser 3,6 millions pour le Cosmodôme, les Lavallois se retrouvent aujourd'hui avec une facture de 30 mil-

lions. [...] Gilles Vaillancourt a fait preuve d'une absence totale de planification et de vision à long terme», accuse par voie de communiqué le chef du parti, Marie-Josée Bonin. Mme Bonin estime que le Cosmodôme n'est rien de moins qu'un «gouffre à subventions» qu'il faudrait vendre à l'entreprise privée.

Saisie à Longueuil

(PC) — La Sûreté du Québec et la police de Longueuil ont démantelé un réseau de culture et de distribution de cannabis sur la rive sud de Montréal. Les policiers ont effectué 25 perquisitions, dont dix ont permis la saisie de marijuana et de plants en croissance dans de petites serres hydroponiques.

Montréal, plaque tournante de la formation des élus municipaux

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Montréal deviendra la plaque tournante de la formation des élus et des hauts dirigeants municipaux du monde entier. Le mois prochain, l'Institut international de gestion des grandes métropoles installe son siège social au Complexe Guy-Favreau.

L'Institut est mis sur pied sous l'égide de l'Association mondiale des grandes métropoles, Métropolis, qui regroupe 60 métropoles des cinq continents. C'est la Ville de Montréal qui en a proposé la création l'année dernière. Le maire Pierre Bourque en parle avec fierté, y voyant une autre possibilité de rayonnement international pour Montréal.

«J'essaie de concentrer les organismes internationaux à Montréal, surtout que nous avons ici une structure d'accueil

extraordinaire, des infrastructures universitaires et une expertise», a fait valoir M. Bourque.

Concrètement, l'Institut international de gestion des grandes métropoles offrira des séminaires (en français, anglais et espagnol) de formation et de perfectionnement axés sur les problèmes vécus par les villes. La gamme des cours offerts est directement reliée aux champs de compétence des autorités municipales: infrastructures, fiscalité, urbanisme, transport, environnement, par exemple.

«Les candidatures des grandes villes du monde commencent à arriver de Turquie, de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine», a souligné le maire Bourque. Une soixantaine de personnes sont attendues pour la première année d'activités.

La formation, sous forme de cours intensifs pouvant aller jusqu'à deux se-

maines, sera assumée en partie par des professeurs et des spécialistes du secteur privé de Montréal. «Montréal a une très forte réputation dans la qualité de la gestion municipale», a soutenu M. Bourque.

D'ici le 20 octobre, date à laquelle l'Institut sera inauguré, l'organisme se cherche un directeur et est à compléter son conseil d'administration. Quant au financement, une mise de fonds initiale de 500 000 \$ est partagée entre Métropolis, Montréal International, la Ville de Montréal et le gouvernement du Canada. Pierre Bourque a précisé que Québec n'a toujours pas accepté de participer au financement de l'Institut. Chaque participant à un séminaire doit assumer les frais d'études. Métropolis prend en charge le transport aérien de certains participants des métropoles provenant de pays en développement.

NOUVELLE PARUTION !

Le COMMUNIQUÉ
ou l'art de faire parler
de soi

Bernard
DAGENAIS

Nouvelle édition !

Un ouvrage clair et accessible qui rappelle les règles de base de l'élaboration et de l'utilisation du communiqué. Idéal pour former l'étudiant ou pour renouveler les connaissances du professionnel.



192 pages ♦ 20 \$

EN VENTE
CHEZ VOTRE LIBRAIRE ou
aux Presses de l'Université Laval
Tél. (418) 656-7381
Téléc. (418) 656-3305

ÉVÉNEMENT Spécial



Clarks
of England

Présentation de la collection

Le SAMEDI
10 h à 16 h
20 Septembre

Des représentants de Clarks seront au 1050 AVE. LAURIER OUEST pour présenter leur collection de chaussures pour hommes et femmes.

Tilley Endurables
1050 ave. Laurier Ouest
272-7791

OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT
EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249



NOUVEAU

LA QUÊTE DE SENS

Enseignement moral et
religieux catholique

3^e secondaire

Cahier d'activités et de contenu
288 pages, 14,20 \$
Martial Boucher

Dans ce nouveau cahier d'activités, nous sommes efforcés d'atteindre les objectifs suivants:

- proposer une démarche qui s'adapte facilement aux différentes clientèles du monde scolaire: (douceur, bain linguistique, voie technologique, etc.);
- proposer des activités pédagogiques qui soient à la fois significatives pour l'élève et qui respectent la nouvelle approche pédagogique proposée par le MEQ;
- offrir un guide d'enseignement qui, tout en étant une facture simple, permette des approches différentes et variées et qui rendent la tâche d'enseignement plus simple et plus agréable;
- proposer certains textes d'enrichissement permettant un plus grand approfondissement de la matière.

LIDEC Inc.

4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)

H2W 2H5

Téléphone: (514) 843-5991

Télécopieur: (514) 843-5252

Adresse internet:

http://www.lidex.qc.ca

LE DEVOIR

POLITIQUE

Pour contrer le mouvement partitionniste

Brassard souhaite une coalition nationale

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes Jacques Brassard estime que toutes les forces vives du Québec doivent s'unir dans un mouvement national pour se porter à la défense de la démocratie et combattre le mouvement partitionniste.

«Devant les attaques du gouvernement fédéral, a-t-il dit hier, contre la démocratie québécoise et les droits fondamentaux du peuple québécois, c'est clair que le devoir de se porter à leur défense n'est pas l'apanage de l'État québécois. Ça concerne tout le monde, ça interpelle la société civile, toutes les organisations qui se retrouvent au sein de la société québécoise.»

M. Brassard, qui faisait écho à une intervention du premier ministre Lucien Bouchard, mardi, en faveur d'un tel projet, a expliqué que le gouvernement discute de cette éventualité, mais que la décision n'a pas encore été prise d'y donner suite. «Il en est question, a-t-il ajouté, mais l'initiative vient également de la société civile, d'organisations, de groupes qui estiment aussi que ces attaques ne doivent pas demeurer sans riposte.»

Le ministre a dit trouver «sain, réconfortant et réjouissant» de voir que d'autres intervenants que le gouvernement envisagent de se porter à la défense de la démocratie québécoise. «Le gouvernement, a-t-il précisé, verrait d'une très bonne œil qu'une coalition de cette nature naisse et passe à l'action.»

Pour une bonne part, cette coalition devra effectivement répliquer aux partitionnistes, «défendre l'intégrité du territoire, mais également les processus démocratiques» comme nos lois sur la

consultation populaire et électorale «qui sont des pièces majeures».

De son côté, le chef de l'Action démocratique du Québec Mario Dumont a condamné l'idée d'une coalition anti-partitionniste. «Plutôt que de se consacrer d'abord et avant tout à ses responsabilités prioritaires, a-t-il affirmé, tels les soins de santé ou la relance de l'économie, le gouvernement du PQ s'embourbe à nouveau dans des débats qui ne font en rien avancer le Québec.»

De passage dans la circonscription de Bourassa, hier, M. Dumont a commenté les résultats de la conférence des premiers ministres à Calgary en déclarant «qu'il faudra rajouter bien de la viande sur l'os pour que l'on puisse parler d'opportunité de renforcement pour le Québec». Le chef de l'ADQ s'est aussi pris «à l'obsession du Parti québécois à vouloir provoquer l'affrontement à tout prix», une attitude, selon lui, «irresponsable et nuisible». Il n'a pas été plus impressionné par la position du chef libéral Daniel Johnson, désespéré au point «de se satisfaire de n'importe quoi».

De son côté, l'un des Partenaires pour la souveraineté, le président de la CSN Gérard Larose a semblé favorable à l'idée, affirmant qu'il fallait combattre le «projet raciste» qu'est la partition d'un éventuel Québec souverain.

M. Larose soutient que cette riposte ne regarde pas seulement les souverainistes. «Ce n'est pas un problème pour les souverainistes. C'est un problème pour les Québécois. On ne veut pas faire une coalition souverainiste contre la partition, on veut faire une coalition des Québécois qui sont contre tout projet raciste, contre un projet politique qui veut s'attaquer à l'intégrité des institutions, des règles démocratiques et du territoire québécois. Ça préoccupe beaucoup de fédéralistes aussi.»

Facture de 500 millions

Les négociations sont suspendues

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Les négociations entre le gouvernement et les deux unions municipales sont suspendues depuis mardi, même si des contacts téléphoniques continuent d'avoir lieu régulièrement entre les trois parties. Vendredi, échéance limite pour les pourparlers sur la facture de 500 millions, l'Union des municipalités et l'Union des MRC se rencontreront à Québec pour consacrer l'échec des négociations si les choses ne bougent pas d'ici là.

On croyait qu'une ultime rencontre de négociation aurait lieu aujourd'hui, mais au moment de mettre sous presse, elle n'avait pas encore été convoquée par le ministère des Affaires municipales. Mardi, la dernière rencontre technique avait porté sur la ré-

partition de la responsabilité du transport scolaire dans les MRC et les villes dans l'éventualité d'une entente.

Par ailleurs, la Conférence des maires de la banlieue de Montréal a décidé de rompre tous ses liens avec l'UMQ. Le président de la CMBM, Peter Trent prétend que l'UMQ a volontairement bloqué la participation des représentants de la banlieue de l'île à la table de négociation la semaine dernière. De plus, l'Union s'apprêterait à cautionner le gouvernement dans son transfert de 500 millions\$ aux contribuables municipaux.

«Je ne sais pas si les autres municipalités sont prêtes à endosser cette facture, mais pas nous. Les citoyens de l'île de Montréal n'accepteront pas un "deal" qui aura été négocié sans leur participation active», a indiqué M. Trent.

Avec la Presse canadienne

Interdiction des mines antipersonnel

Axworthy «regrette» le refus de signer des États-Unis

Le traité devrait être paraphé à Ottawa en décembre

Le ministre canadien des Affaires extérieures s'est montré fier du traité dont le texte a été adopté hier dans la capitale norvégienne, malgré ses lacunes. Il n'a fallu que 11 mois pour le négocier depuis le début du processus à Ottawa, en octobre dernier.

PRESSE CANADIENNE
REUTER ET AFP

Ottawa, Oslo — Une coalition de 89 pays a adopté hier le texte d'un Traité d'interdiction totale et immédiate des mines antipersonnel, une réussite presque éclipsée par l'absence des poids lourds de la production d'armes à travers le monde.

Les États-Unis, qui n'ont décidé que le mois dernier de prendre part aux négociations de la Conférence d'Oslo, se sont retirés du processus, leur délégation n'ayant pu obtenir des centaines de délégués réunis à Oslo les amendements souhaités par le président américain Bill Clinton, dont un délai de neuf ans dans l'application du traité et l'autorisation pour les pays signataires de se retirer s'ils étaient attaqués.

La plupart des autres grands producteurs et utilisateurs de mines antipersonnel ne participaient pas aux négociations.

Lloyd Axworthy, le ministre canadien des Affaires étrangères, s'est montré très fier du traité, qui doit être signé officiellement le 2 décembre à Ottawa, mais il a dû passer le plus clair de la conférence de presse qu'il donnait hier à commenter l'absence des Américains.

Le juge «regrettable» le fait que les Américains n'aient pu signer l'entente, mais se disait par la suite convaincu que les États-Unis signeront le traité d'ici quatre ou cinq ans.

Le traité ne comporte aucune exception, il inclut des pays de toutes les régions du monde et il n'a fallu que 11 mois pour le négocier depuis le début du processus à Ottawa, en octobre dernier.

Grands absents

Bien que des fabricants d'armes traditionnels comme la France et la Grande-Bretagne aient été présents à la Conférence d'Oslo, l'absence de pays producteurs d'armes comme la Chine, la Russie, l'Inde, le Pakistan et Israël tempère l'exploit que représente la signature du traité.

Faute d'accord sur les amendements qu'elle proposait, la délégation américaine a refusé d'apporter son soutien au texte, qui sera formellement adopté ce matin lors d'une nouvelle réunion des 89 participants.



LUC NOVOVITCH REUTERS

«Responsabilités uniques»
Bill Clinton

Cette défection n'a pas empêché Londres de se féliciter de la conclusion de l'accord, déclarant qu'il s'agissait d'une «avancée majeure vers notre objectif de se débarrasser complètement de ces armes», selon un responsable britannique à Oslo. Une opinion nuancée par le chef de la délégation, Eric Newson, selon qui «le traité aurait gagné en force (...) si les États-Unis s'y étaient ralliés».

De son côté, la Maison-Blanche a fait part de ses regrets tout en réaffirmant sa volonté d'éradiquer les mines.

Le traité régira l'emploi, le commerce, le stockage et la production des mines antipersonnel.

«Je pense que le temps viendra, dans quelques années, où ils [les États-Unis] se rallieront à ce traité», a estimé Jacob Selibi, président de la Conférence d'Oslo.

Les débats d'Oslo, qui ont débuté le 1er septembre, avaient été différés de 24 heures mardi à la demande de la délégation américaine pour tenter de trouver un compromis sur ses exigences en matière de sécurité.

Washington souhaite le maintien des mines antipersonnel sur la péninsule coréenne encore neuf ans, l'autorisation des mines antipersonnel «intelligentes» de conception américaine, et la possibilité pour les pays signataires de se retirer du traité après une période probatoire de six mois s'ils sont la cible d'une agression.

M. Clinton a confirmé hier le rejet par les États-Unis de l'accord conclu à Oslo, tout en annonçant des mesures

unilatérales dans ce domaine.

«Nous sommes allés aussi loin que possible pour signer ce traité», a déclaré le président lors d'une conférence de presse à la Maison-Blanche.

«Malheureusement, je ne peux pas en toute bonne conscience ajouter le nom des États-Unis à ce traité», a-t-il dit, tout en annonçant des propositions visant à éliminer ces mines, qui tuent ou mutilent 26 000 personnes par an.

Les négociateurs des 106 pays qui ont élaboré le traité lors d'une conférence à Oslo ont rejeté la demande américaine d'une exception pour la péninsule coréenne et de mines antipersonnelles.

M. Clinton a évoqué les «responsabilités uniques» des États-Unis et a affirmé que sa priorité était la protection des soldats américains, qui selon lui n'est pas assurée par le traité d'Oslo.

«Je n'enverrai pas nos soldats défendre la liberté de notre peuple et celle des autres sans tout faire pour qu'ils soient le plus possible en sécurité», a-t-il déclaré.

De son côté, le secrétaire à la Défense William Cohen s'est réjoui de la décision américaine. «Je pense que le peuple américain comprendra que sa sécurité et la protection de nos forces constituent notre première priorité, et que nous avons été à la pointe du développement de nouveaux systèmes qui ne font pas de mal à des femmes, des enfants et des fermiers innocents», a-t-il déclaré à la presse après l'annonce du président Clinton.



ARCHIVES

«Regrettable»
Lloyd Axworthy

«Les autres pays devraient suivre notre initiative, plutôt que de critiquer les États-Unis», selon lui.

M. Clinton a présenté un plan en cinq points qui vise à l'élimination du stock de mines américaines d'ici 1999, à l'exception de celles se trouvant sur la péninsule coréenne et à accélérer le développement de suppléments de rechange.

Ce projet prévoit également d'élargir à huit nouveaux pays dont le Tchad, le Zimbabwe et la Namibie, les efforts américains de déminage et de négocier une interdiction internationale lors de la conférence de Genève sur le désarmement.

Les efforts américains dans ces pourparlers commenceraient par un appel à l'interdiction de l'exportation de mines par les plus importants producteurs: la Russie, la Chine et l'Irak, qui ont refusé d'apposer leur signature à un traité international sur les mines.

Les responsables américains affirment que les mines antipersonnel sont la dernière ligne de défense contre une éventuelle attaque de la Corée du Sud par la Corée du Nord et qu'elles sont nécessaires à la protection des 37 000 soldats américains stationnés sur la péninsule.

M. Clinton n'a pas non plus réussi à obtenir une clause permettant aux pays signataires de se retirer du traité en cas de conflit et une deuxième provision qui modifierait la définition de ces mines pour en exclure les mines antichar.

EN BREF

Rocheleau boude le gouverneur général

(Le Devoir) — Le député bloquiste de Trois-Rivières, Yves Rocheleau, ne participera pas demain à la réception qui sera donnée en l'honneur du gouverneur général Roméo LeBlanc. Il a décliné l'invitation du maire de la ville de Trois-Rivières. Pourquoi? Parce que le gouverneur général, dit-il, comme représentant de la monarchie, transcende et incarne toutes les institutions canadiennes. À son avis, le représentant de la reine se fait ainsi complice des agissements des fédéralistes et des élites canadiennes anglaises, qui multiplient les gestes d'intimidation et continuent de nier l'existence du peuple québécois.

Landry, le mauvais payeur

(PC) — Le vice-premier ministre Bernard Landry a reconnu hier que les taxes dues sur sa propriété du Vieux-Montréal étaient en retard. D'Amérique du Sud, où il est en mission commerciale, M. Landry a rappelé qu'il a toujours payé ses taxes sur cette propriété. Mais il a admis une «négligence certaine dans le paiement du compte de taxes de sa propriété de la rue Saint-Paul». Il entend d'ailleurs régler le tout à son retour. M. Landry répondait à un article paru hier dans le quotidien montréalais *The Gazette* expliquant que le vice-premier ministre et son épouse, la juge Lorraine Laporte, qui possèdent un appartement dans le Vieux-Montréal,

n'avaient pas encore payé leur compte de taxes municipales pour 1997 et qu'ils accusaient un retard de six mois. M. Landry a déploré les spéculations du journal anglophone qui prévoit la vente de l'immeuble en novembre 1998, «laissant malicieusement entendre que les taxes seraient restées impayées».

Amiante: Québec presse Ottawa

(PC) — Québec demande au gouvernement fédéral de déposer une plainte pour entrave au commerce devant l'Organisation mondiale du commerce, à cause de la décision de la France de bannir l'amiante sur son territoire. La ministre québécoise des Mines, Terres et Forêts, Denise Carrière-Perreault, vient de formuler officiellement sa requête au ministre fédéral des Ressources naturelles Ralph Goodale. Ce dernier s'est montré ouvert, tout en soulignant que la décision finale ne relevait pas de lui. Québec soutient que la France a fondé sa décision de bannir l'amiante sur des craintes non prouvées scientifiquement, ayant plutôt cédé à un lobby politique. Le groupe québécois craint que le Royaume-Uni imite la France, entraînant ainsi toute l'Union européenne dans cette phobie de l'amiante. Et si tel était le cas, c'est entre 14 et 16 % des exportations canadiennes d'amiante qui seraient affectées, entraînant inévitablement des pertes d'emplois au Québec. Quelque 4000 emplois sont rattachés à l'industrie de l'amiante, dont 2200 directement.

En récompense d'un service dépassant toutes les attentes.



Chaque Rolex qui porte un sceau rouge a passé avec succès de longs et rigoureux tests afin d'obtenir le titre convoité de chronomètre suisse. Cependant, c'est une réussite facile pour une montre qui a déjà passé le plus difficile des examens : être une Rolex.

ROLEX

OYSTER PERPETUAL DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

Les fonctionnaires ontariens pourraient débrayer la semaine prochaine

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Des milliers d'enseignants, d'employés d'hôpitaux et de municipalités pourraient débrayer illégalement lundi prochain en Ontario, un geste qui pourrait déboucher sur un mouvement de grève générale.

C'est ce qu'a fait savoir hier Gord Wilson, le leader de la Fédération ontarienne du travail, qui représente 400 000 employés du secteur public.

Les employés du secteur public reprochent au gouvernement provincial un projet de loi prohibant temporairement toute grève d'employés du gouvernement pendant que la province réorganise ses hôpitaux et ses municipalités.

Les enseignants sont eux aussi prêts à débrayer et à fermer toutes les écoles de la province à moins que le gouvernement ne revienne sur une loi similaire privant les professeurs du droit de grève, le temps de mener à bien les fusions de conseils scolaires.

Le gouvernement provincial dit souhaiter éviter les grèves dans ces secteurs.

«Je pense que personne ne veut une grève», a commenté la ministre du Travail Elizabeth Witmer.

Queen's Park
tiendra des
audiences
sur un projet
de loi
controversé

Mais Dave Johnson, à la tête du conseil de gestion de la province, a indiqué hier que le gouvernement s'est doté d'un plan en vue de parer à toute éventualité, et que les travailleurs qui débrayeraient illégalement risquent de devoir faire face à des mesures disciplinaires pouvant, ultimement, mener au licenciement.

La province tiendra quatre jours d'audiences publiques sur son controversé projet de loi 136 à compter de lundi, à Toronto. Selon la ministre Witmer, toutes les sections du projet de loi sont encore négociables.

Mais M. Wilson soutient que les responsables gouvernementaux n'ont pas démontré qu'ils étaient prêts à modifier la clause la plus litigieuse, celle qui verrait la tâche de résoudre des conflits de travail confiée à des commissions nommées par le gouvernement plutôt qu'à un arbitre indépendant ou à la Commission des relations de travail.

Les syndicats craignent que cela ne permette aux employeurs de diluer les conventions collectives. La loi pourrait aussi suspendre le droit de grève de certains travailleurs pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans.

LE DEVOIR

LE MONDE

Référéndum d'autodétermination

Baker entrevoit une solution au Sahara

Le conflit au Sahara occidental sévit depuis 1975, année de la «marche verte» pacifique qui a permis au roi Hassan du Maroc de contraindre l'Espagne à lui céder l'administration de sa colonie. Chargé par l'ONU d'en finir avec cette guerre en passe de devenir l'une des plus longues de l'histoire de l'Afrique indépendante, James Baker a mis, depuis juin, les bouchées doubles en réunissant à quatre reprises les deux protagonistes (le Maroc et le Front Polisario), ainsi que les pays tiers concernés, l'Algérie et la Mauritanie.

JEFF FRANKS
REUTER

Houston — Six mois après s'être vu confier par l'ONU la tâche de débloquent l'épineux dossier du Sahara occidental, l'ancien secrétaire d'Etat américain James Baker est parvenu à une avancée sensible permettant d'envisager, d'ici un an, l'organisation dans l'ex-colonie espagnole d'un référendum d'autodétermination que l'on finissait par croire impossible.

Au terme de quatre sessions de négociations sous son égide entre le Maroc et les indépendantistes sahraouis du Front Polisario, qui se disputent la souveraineté sur l'immense désert bordant la cote nord-ouest de l'Afrique, Baker a annoncé mardi soir un accord sur un «code de conduite» en vue de cette consultation.

En août 1991, après 16 ans d'une incessante guérilla des sables ponctuée de batailles sanglantes, les combattants du Polisario et le royaume chérifien avaient accepté une trêve destinée à permettre, dès l'année suivante, la tenue sous la supervision de l'ONU d'un référendum de nature à les départager.

Mais les deux parties n'avaient pu s'entendre sur la composition de l'électorat sahraoui appelé à trancher entre l'indépendance ou l'intégration au Maroc, et la consultation avait dû être reportée à plusieurs reprises, provoquant l'impatience du Conseil de sécurité qui menaçait de retirer les forces de l'ONU envoyées sur place.

Chargé en mars par le nouveau secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, d'en finir avec ce conflit en passe de devenir l'un des plus longs de l'histoire de l'Afrique indépendante — après ceux d'Erythrée et d'Angola — Baker a mis, depuis juin, les bouchées doubles en réunissant à quatre reprises — à Lisbonne, Londres ou Houston — les deux protagonistes ainsi que les pays tiers concernés, l'Algérie et la Mauritanie.

Mardi, comme Annan l'avait laissé entrevoir cinq jours plus tôt, il a été en mesure d'annoncer une «percée significative» qui laisse entrevoir enfin une issue au conflit. Maroc et Polisario sont tombés d'accord, a-t-il dit, «sur pratiquement tout ce qui est nécessaire aux Nations unies pour réinstaurer le processus» de référendum.

James Baker, qui a qualifié sa médiation de «passablement difficile», a déclaré qu'il allait soumettre l'accord à Annan qui le transmettra ensuite au Conseil de sécurité, auquel il reviendra de dire si la consultation est possible à organiser et, si c'est le cas, dans quel délai.

L'ancien chef de la diplomatie américaine de George Bush, un homme à poigne issue des milieux d'affaires, s'est risqué à prédire que le vote pourrait être organisé d'ici «10 à 11 mois», étant donné que les protagonistes ont concédé à l'ONU «toute l'autorité nécessaire qu'elle juge nécessaire pour organiser et conduire un référendum libre et équitable».

Baker, dont les talents de négociateur se sont avérés au Proche-Orient, a confirmé que la question de la composition de l'électorat avait été «très, très compliquée» à résoudre mais a souligné qu'elle avait été finalement réglée. «Elle est liée aux tribus et groupes tribaux et à une foule d'autres choses. Je peux vous dire que j'évaluerai l'électorat en l'espèce à quelque chose tournant autour de 80 000 votants», a-t-il révéilé.

Cette conclusion des négociations paraît plus proche des revendications du Front Polisario, qui insistait pour que l'Onu continue à prendre pour base le dernier recensement espagnol faisant état de 75 000 habitants dans la colonie, que de celles du Maroc qui souhaitait y rajouter 120 000 de ses ressortissants qu'il présente comme d'origine sahraouie.

Baker était confronté à l'échéance du 30 septembre, date d'expiration du mandat, plusieurs fois prorogé par le Conseil de sécurité, mais de plus en plus à contrecœur, des 230 hommes encore présents de la Mission des Nations unies pour un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Nouveau mandat pour la MINURSO

Si le Conseil de sécurité considère que la carte d'un référendum aux résultats incontestables est jouable désormais, il y a toutes les chances qu'il renouvelle le mandat de la MINURSO. Mais Baker a souligné que rien ne garantissait que tous ce qui a été convenu à Lisbonne, Londres et Houston soit effectivement appliqué dans les faits par les parties. «C'est à l'usage qu'on le saura.»

La précédente session de négociations sous la houlette de Baker, fin août à Lisbonne, avait permis de dégager un accord sur le cantonnement des forces des deux camps durant la campagne électorale et le vote lui-même, et sur la libération des prisonniers de guerre et des détenus politiques.

Dès la semaine dernière, Kofi Annan avait rendu hommage à la tenacité de James Baker, «qui a fait considérablement avancer le processus tout en réussissant à conserver la confiance de toutes les parties, y compris des pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie». Celles-ci ont assisté aux négociations en qualité d'observateurs. L'Algérie soutient matériellement et diplomatiquement le Polisario depuis le début du conflit, déclenché en 1975 par la «marche verte» pacifique qui a permis au roi Hassan de contraindre l'Espagne à lui céder l'administration de son Sahara.

La Mauritanie, dont la population majoritairement maure est ethniquement proche de celle du Sahara occidental, avait, sous le régime de Mokhtar Ould Daddah, accepté de jouer le jeu du souverain marocain en prenant en main l'administration du sud de la colonie espagnole, le Rio de Oro. Mais, humiliée par les raids du Polisario, qui avait attaqué à deux reprises Nouakchott, sa capitale, à la fin des années 1970, l'armée mauritanienne avait renversé Ould Daddah en 1978 et conclu l'année suivante un accord de paix avec le Polisario auquel elle aurait dû céder le Rio de Oro si l'armée marocaine ne l'avait aussitôt envahi.



DAMIR SAGOLJ REUTERS

Opérations de secours dans la montagne bosniaque

Tragédie aérienne en Bosnie

Douze personnes, dont le haut responsable adjoint de la communauté internationale, perdent la vie lorsque leur hélicoptère percute une montagne

REUTER

Sarajevo — Douze personnes, dont les diplomates allemands Gerd Wagner, haut représentant adjoint de la communauté internationale en Bosnie, et Thomas Reinhard, ont péri hier matin dans le centre de la Bosnie, où leur hélicoptère s'est écrasé sur une montagne.

«Le pilote s'est enfoncé dans le brouillard puis en est sorti pour s'écraser immédiatement sur une falaise», a déclaré à Bonn le ministre allemand des Affaires étrangères, Klaus Kinkel.

L'appareil avait pourtant quitté Sarajevo entre 9h15 et 9h30 avec de bonnes conditions climatiques.

Kinkel a précisé que cinq Allemands, cinq Américains, un Britannique et un Polonais avaient été tués. L'équipage ukrainien de l'appareil, dont le pilote, aurait survécu, selon lui.

L'ONU avait fait état un peu plus tôt d'un bilan de onze morts et cinq blessés.

A Washington, un porte-parole du département d'Etat a dit qu'il n'y avait «aucune raison de croire que l'accident soit dû à autre chose qu'un accident». «C'est évidemment une très triste journée. [L'accident] met en évidence les risques que courent en Bosnie les diplomates et toutes les autres personnes, y compris les réfugiés», a ajouté James Rubin.

L'appareil ukrainien avait été affrété par l'ONU pour une mission auprès des autorités locale de Bugojno, au nord de Fojnica, en territoire sous contrôle islamo-croate. Il transportait des représentants de l'ONU et d'autres organisations internationales.

Les recherches ont commencé à la mi-journée, l'hélicoptère, un Mi-8

d'origine soviétique, ne s'étant pas présenté comme prévu à Bugojno.

Bras droit de Carlos Westendorp, le haut représentant de la communauté internationale, Gerd Wagner, qui était âgé de 55 ans, jouait, selon le ministère allemand des Affaires étrangères, un rôle clé dans les efforts occidentaux en vue de normaliser la situation en Bosnie après la guerre.

Parlant couramment serbo-croate, il avait entamé sa carrière diplomatique comme attaché de presse à l'ambassade de RFA à Belgrade, il y a 24 ans.

Il avait ultérieurement été en poste à Beyrouth et deux fois à Washington, notamment comme conseiller politique, en 1994. Père de trois enfants, Wagner était spécialisé dans les affaires de l'OTAN et du contrôle des armements.

Le parti unioniste d'Ulster durcit le ton mais ira à la table de négociations

MARTIN COWLEY
REUTER

Belfast — Le Parti unioniste (UUP) de David Trimble a annoncé hier son intention de s'associer aux pourparlers sur l'avenir de l'Ulster, sans toutefois préciser quand.

L'UUP boycotte les discussions, qui ont débuté lundi au château de Stormont, près de Belfast, pour protester contre la présence des nationalistes du Sinn Féin admis pour la première fois à la table des négociations depuis le début du processus de paix, en décembre 1993.

David Trimble a déclaré à des journalistes que sa formation participerait aux débats pour «mettre au lumière le caractère fasciste du Sinn Féin», dont la branche militaire, l'IRA, est en lutte avec les milices loyalistes depuis 28 ans.

Trimble s'était rendu hier à Stormont pour y rencontrer des négociateurs britanniques, ainsi que le président des pourparlers, l'ancien sénateur américain George Mitchell.

Le président de l'UUP a annoncé sa décision au lendemain d'un attentat à la camionnette piégée commis contre le commissariat de police de Markethill, en Irlande du Nord, une opération imputée à une faction dissidente de l'IRA.

L'Armée républicaine irlandaise, qui observe un cessez-le-feu depuis le 20 juillet, nie toute implication dans l'attentat, qui n'a pas fait de victimes.

David Trimble a souligné que les Unionistes plaideraient en faveur du maintien de l'Ulster au sein du Royaume-Uni.

Les discussions s'articulent autour de la Déclaration de Downing Street

«Avec les Unionistes à la table des négociations, il n'y aura pas d'Irlande unie. Il n'y aura ni double souveraineté, ni double autorité, qu'elle soit formelle ou déguisée», a-t-il dit.

«Nous ne tolérerons pas que le Sinn Féin soit présenté comme le parti de la paix et les Unionistes comme "le" problème», a-t-il ajouté.

Le président du Sinn Féin, Gerry Adams, avait auparavant mis en cause la stratégie de «sabotage» des Unionistes et exhorté l'ensemble des partis pro-britanniques à participer aux négociations.

«Ils ont pour mandat de s'asseoir à la table des négociations. Nous souhaitons la participation des Unionistes. Ils sont les bienvenus», a déclaré Gerry Adams.

Les discussions s'articulent autour de la «Déclaration de Downing Street», un plan de paix anglo-irlandais proposé en 1993, qui stipule que Londres ne s'opposera pas à la réunification de l'Irlande si une majorité se dégage en ce sens au sein de la province.

L'ensemble des participants aux négociations sont théoriquement d'accord avec ce principe du «consentement» mais l'UUP met en doute la sincérité du Sinn Féin.

L'IRA réclame en effet une série d'amendements au plan proposé par George Mitchell. Elle exige notamment un référendum global — Irlande et Ulster — sur l'avenir de la province et refuse d'engager un désarmement partiel, au même titre que les milices loyalistes, avant la conclusion d'un accord définitif.

Après une série noire de cinq accidents

Le Pentagone suspend les vols d'entraînement

JIM MANNION
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le Pentagone a annoncé hier avoir ordonné la suspension, par mesure de sécurité, de tous les vols d'entraînement des avions militaires américains pendant 24 heures.

La mesure, prise par le secrétaire à la Défense William Cohen, intervient après une série noire de cinq accidents en quatre jours impliquant des appareils militaires américains, faisant une douzaine de morts. Le dernier en date est une collision en plein vol mardi soir entre deux avions de combat F-16 lors d'exercices au large des côtes du New Jersey.

Un porte-parole du Pentagone, Bryan Whitman, a toutefois précisé que la suspension effective des vols serait décidée arme par arme.

«Le secrétaire à la Défense a décidé de demander aux secrétaires de chaque arme de suspendre tous les vols d'entraînement des appareils militaires pendant 24 heures afin de revoir les procédures

de sécurité», a-t-il dit. La mesure ne concerne pas les vols opérationnels et sera mise en œuvre à partir de vendredi 7h, a précisé un communiqué du département de la Défense.

La décision du secrétaire à la Défense intervient apparemment en réaction à la collision mardi soir entre les deux avions F-16.

L'un des deux F-16 avait réussi à se poser sur une piste d'aéroport d'Atlantic City, mais le second appareil s'était abîmé en mer, à une centaine de kilomètres au large de la côte.

L'Armée de l'air américaine avait déjà suspendu «par précaution» tous les vols d'entraînement de ses 53 chasseurs-bombardiers furtifs F-117 après l'accident survenu au cours d'une démonstration aérienne le week-end dernier. L'un de ces avions s'était écrasé en flamme sur une zone résidentielle après avoir perdu un morceau d'aile lors de cette démonstration aérienne dimanche près de Baltimore.

L'US Air Force, qui fête cette semaine son 50^e anniversaire, résiste toutefois aux appels visant à interdire de vol

ses appareils lors de démonstrations aériennes publiques.

Le sénateur républicain de Virginie, John Warner, a introduit lundi une législation en ce sens demandant à l'armée de l'air de ne plus faire de démonstrations de ses avions de combat furtifs F-117 et avions-bombardiers B-2.

La série noire a débuté samedi avec la collision présumée entre un avion cargo américain C-141 comprenant neuf membres d'équipage et un appareil militaire allemand, un Tupolev 154 avec 24 personnes à bord, au large des côtes namibiennes. Aucun survivant n'a été découvert.

Dimanche, un pilote américain avait trouvé la mort dans la chute de son avion, un F/A-18 Hornet, en territoire omanais lors d'un exercice de routine.

Et, mardi, un jet F/A1-18D Hornet du corps des Marines s'était écrasé au cours d'un exercice en Caroline du Nord, tuant l'un de ses occupants.

Malgré cette série noire, le nombre d'accidents impliquant des appareils militaires est en constante baisse, affirme le Pentagone.

Clinton veut hausser le prix des cigarettes

Le président invite le Congrès à lutter contre le tabagisme chez les adolescents

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le président américain Bill Clinton a dévoilé hier ses propositions pour lutter contre le tabagisme, notamment chez les adolescents, incluant une importante hausse du prix des cigarettes.

Saluant cette «occasion sans précédent» fournie par l'accord conclu en juin entre les fabricants de tabac et des dizaines d'Etats, le président a lancé un appel au Congrès le sommant «d'adopter une vaste législation» anti-tabac.

«Aujourd'hui, je voudrais mettre le Congrès au défi de construire à partir de cette occasion historique en adoptant une vaste législation anti-tabac qui aurait en tête un objectif unique: la réduction spectaculaire du tabagisme chez les adolescents», a déclaré le président américain lors d'une cérémonie à la Maison-Blanche.

Selon un accord conclu le 20 juin entre les cinq grands fabricants de cigarettes et 38 Etats, l'industrie accepterait notamment de verser quelque 368 milliards \$ pour compenser les services médicaux sur 25 ans en échange d'une large immunité judiciaire.

Le président Clinton, tout en saluant la portée de cet accord, a toutefois préféré formuler ses propres propositions plutôt que d'approuver l'accord, au risque de rendre sa transcription dans la loi plus difficile.

«Nous ne rejetons pas l'accord, nous construisons dessus», a lancé le président qui était interrogé à ce sujet.

Le président américain a cité cinq éléments clés que doit inclure toute législation sur le tabac, dont de sévères amendes contre l'industrie du tabac si la consommation chez les jeunes n'est pas réduite de 60 % en dix ans et une forte augmentation du prix des cigarettes (+ 1,50 \$ le paquet). «L'un des moyens les plus sûrs pour réduire le nombre de fumeurs est d'augmenter le prix des cigarettes», a-t-il dit.

Le président s'est également prononcé pour que l'administration fédérale chargée du contrôle de l'alimentation et des médicaments, la FDA, ait le pouvoir de réglementer les produits issus du tabac, ainsi que la limitation de la publicité pour le tabac et l'adoption de mesures de compensation pour les producteurs de tabac.

«Le gouvernement estime que la législation sur le tabac doit inclure des fortes pénalités incitant l'industrie du tabac à ne plus viser les enfants», indique le texte des propositions du président Clinton.

Aucun représentant de l'industrie du tabac ne se trouvait à la cérémonie, à laquelle assistaient en revanche des représentants du monde de la santé et de l'administration Clinton.

JÉRUSALEM - EST

Moskowitz refuse de céder

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Le millionnaire juif américain Irving Moskowitz a refusé hier tout compromis avec le gouvernement israélien sur l'installation à son initiative de colons dans une maison à Jérusalem-Est.

«Les contacts vont se poursuivre avec le gouvernement», a toutefois ajouté M. Moskowitz à l'issue d'une rencontre avec le ministre israélien de la Sécurité Intérieure, Avigdor Kahalani, chargé par le gouvernement de Benjamin Nétanyahou de trouver une solution.

Selon M. Kahalani, le millionnaire qui a acquis la maison où se sont installés depuis dimanche une quinzaine de colons dans le quartier arabe de Ras el-Amoud, «a la loi pour lui». «Il dispose de tous les titres de propriétés et nous ne pouvons pas, pour le moment, ordonner à la police de les [les colons] évacuer de force», a ajouté le ministre.

L'ordre public

Le procureur général d'Israël, Elyakim Rubinstein, a pour sa part indiqué dans un avis remis dès dimanche au premier ministre que les colons pouvaient être évacués s'il «existait une quasi-certitude d'atteinte à l'ordre public et de danger pour la sécurité», selon un communiqué du procureur publié hier.

Le millionnaire a également présenté hier un recours devant la Cour suprême d'Israël contre une éventuelle évacuation. M. Moskowitz a fait valoir qu'il avait acquis «la maison légalement» et affirmé qu'une évacuation «serait un encouragement au terrorisme». Le recours sera examiné aujourd'hui.

Sur le terrain, plusieurs centaines de Palestiniens ont envoyé un avertissement à Israël en manifestant près de la maison. La police israélienne montée à disperser les manifestants à coups de matraque. Les manifestants ont lancé des bâtons et des pierres en direction des policiers qui protégeaient les colons, en scandant «Allah Akbar» (Dieu est le plus grand). Cinq Palestiniens ont été légèrement blessés et six autres appréhendés par la police.

Plusieurs centaines d'Israéliens opposés à la colonisation sont alors venus protester eux aussi, à l'appel du mouvement La Paix Maintenant, et un cortège commun s'est formé.

Le principal dirigeant palestinien de Jérusalem, Fayçal Hussein, a dénoncé l'occupation de la maison, estimant que «cette provocation dangereuse détruit non seulement le processus de paix mais aussi la possibilité de coexistence». L'Autorité palestinienne a mis en garde de façon répétée Israël contre un risque d'explosion populaire palestinienne. «Nous espérons que cela va être résolu très rapidement, faute de quoi il y aura une réaction très négative», a averti mercredi le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat.

Le dilemme de Nétanyahou

Mais jusqu'à présent, le gouvernement, partagé sur la question, n'a pris aucune mesure pour déloger les colons.

M. Nétanyahou a tout fait pour éviter une épreuve de force avec les colons, dont le mouvement a été parmi ses soutiens les plus fidèles dans la campagne électorale qui l'a conduit au pouvoir en 1996.

En sens inverse, il doit tenir compte du mécontentement provoqué dans le monde et notamment aux Etats-Unis par le coup de force des colons. Lors de sa première mission au Proche-Orient achevée lundi, le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright s'était opposée «aux mesures unilatérales» prises par Israël, en mentionnant spécifiquement la politique de colonisation.

É D I T O R I A L

Revoir l'esquisse

Lise Bissonnette

Au rythme où vont les choses, la loi créant la Grande Bibliothèque du Québec pourrait être adoptée par l'Assemblée nationale avant Noël. Beau présent, certes, mais ficelé avec une hâte qui devient suspecte à force de court-circuiter tout débat public autour d'un investissement majeur.

Réputé depuis son premier passage au pouvoir pour causer culture plutôt qu'en confectionner les outils, le gouvernement du Parti québécois a surpris en créant soudain, en décembre 1996, un «comité de développement d'une très grande bibliothèque». Le presque nouveau premier ministre, Lucien Bouchard, en faisait une cause personnelle, d'où l'impulsion rarissime que reçut ce dossier d'équipement et par conséquent de dépenses.

Le comité en était un de travail, qui remit un rapport d'étape en mai dernier et un rapport final en juin. Il a consulté et visité des établissements, rencontré divers experts et porte-parole d'associations, mais uniquement pour les fins de sa recherche. Le projet qu'il a dessiné dans son rapport final a été diffusé ici et là mais ni le comité, ni le ministère n'ont requis la réaction des milieux spécialisés ou intéressés. À peine

trois semaines après son dépôt, au beau milieu de l'été, le Conseil des ministres l'approuvait tel quel et le ministère de la Culture annonçait que le «coup d'envoi» était donné en formant un conseil provisoire dont le mandat en est un de réalisation: il doit proposer les orientations du futur projet de loi, élaborer des protocoles d'entente avec les deux importantes bibliothèques dont les collections seront intégrées, définir les besoins, suggérer le site, préparer un concours d'architecture. Ses principaux membres et son président se succédant du comité de travail au conseil provisoire, le concept qu'ils ont élaboré entre eux continue à cheminer sans autre examen.

La transparence

est ce qui manque

le plus au projet

méritoire

de la TGBQ.

tion et ses décisions ou recommandations n'ont pas force de loi. Mais dans la précipitation actuelle, ses «orientations» s'annoncent devoir passer comme lettre à la poste, ainsi que le rapport a pu le faire plus tôt cet été.

Or, la prudence s'impose. Le conseil est ainsi composé que les deux directeurs des principales institutions participantes, la Bibliothèque nationale du Québec et la Bibliothèque centrale de Montréal, y siègent et contribuent donc à «élaborer» les protocoles d'entente entre leurs établissements et la future GBQ, une inquiétante confusion de rôles. Le choix de la future adresse de la GBQ soulève aussi de lourdes questions: la partie se joue entre un site à la croisée des deux grandes lignes de métro de Montréal, en prise sur la station Berri-UQAM, et un site jouxtant la Place des Arts, société que préside

concurrentement le président du conseil provisoire de la GBQ, Clément Richard. Même s'il faisait preuve du plus grand détachement pour son environnement, il est évident qu'une décision favorable au

deuxième site, certes beaucoup moins

convivial et accessible que le premier

pour l'ensemble des populations de la

région montréalaise, sèmerait le doute.

Effet pervers de la hâte, la transparence

est ce qui manque le plus à ce projet par

ailleurs si méritoire et enthousiasmant.

Parce que l'investissement est majeur

— il pourrait atteindre 80 millions — et

que l'occasion est unique, une consulta-

tion publique et un examen plus appro-

fondi s'imposent. En quoi l'hypothèse

d'une fusion des bibliothèques universi-

taires serait-elle plus hérétique aujourd'hui que le fut

hier la fusion des établissements qui ont donné nais-

sance, au centre-ville, à l'Université du Québec à

Montréal? Pourquoi devait-on s'incliner d'avance de-

vant les chasses gardées? Quels sont les critères,

économiques mais aussi sociaux, qui doivent prési-

der au choix du site? Quel sera le plan de développe-

ment de la nouvelle institution, un sujet que le rap-

port effleure à peine?

Au ministère de la Culture, pour l'instant, on

n'envise même pas la tenue d'une commission

parlementaire ouverte aux interventions exté-

rieures à l'étape du dépôt du projet de loi, ce qui se-

rait déjà trop tard et ne permettrait que des amen-

dements mineurs. Mais ce projet, on le sait, appar-

tient plutôt au premier ministre. Il pratique, dans

cette affaire, un style emprunté aux présidents de

la République française qui se font personnellement

les maîtres-d'œuvre, donc les grands déci-

deurs conceptuels et esthétiques, de monuments

culturels. Outre que la France ne lésine pas sur

leur nombre — ce qui diffère de notre pénurie et

rend les erreurs moins irréparables —, ses prési-

dents ne sont pas aux prises avec des crises exis-

tentielles majeures touchant l'avenir de leur pays et

ils ont les moyens de conserver, par leur entoura-

ge, le contrôle ferme des dossiers. Dans le cas qui

nous occupe, la délégation de pouvoirs à un comité

a été énorme et le demeure. On sent la volonté de

M. Bouchard, ce qui est fort heureux, mais non sa

présence. S'il ne veut pas apposer sa signature sur

une ébauche de ce qui aurait pu être, le premier

ministre ferait mieux de stopper la machine et de

tenir, dans les plus brefs délais, un de ces «sommets»

que par ailleurs il affectionne, sur un sujet qui vaut

son pesant d'avenir.

L E T T R E S

Le Québec divisible?

Selon un récent sondage, une majorité de Québécoises et de Québécois pensent que la partition d'un Québec souverain est possible. En effet, si le Canada est divisible, pourquoi le Québec ne le serait-il pas?

Le droit à l'autodétermination est une question de droit international qui se fonde sur trois notions bien précises. Il faut être un peuple, posséder un territoire reconnu et avoir une volonté collective d'exercer sa souveraineté sur son territoire. Les aspirants à l'autodétermination doivent donc se poser trois questions: «Sommes-nous un peuple? Possédons-nous un territoire dont les frontières sont actuellement reconnues? Avons-nous un consensus ou une volonté collective pour exercer notre propre souveraineté sur notre territoire?»

Si jamais le Québec répond positivement à ces trois questions et accède à sa souveraineté, les partitionnistes pourront-ils se séparer du Québec? En admettant que les Anglo-Québécois forment également un peuple et qu'ils ont une volonté de s'autodéterminer, encore faudra-t-il qu'ils puissent démontrer qu'ils possèdent un territoire avec des frontières reconnues. Est-ce que les limites des municipalités du West-Island (par exemple) pourraient suffire? Rappelons que les municipalités sont des institutions créées et reconnues uniquement par le gouvernement québécois, bref qu'elles ne sont que des créatures de l'Assemblée nationale!

Je crois que la partition d'un Québec souverain est virtuellement impossible puisque les partitionnistes ne peuvent aucunement prétendre posséder un territoire qui leur est propre et dont les limites pourraient

être facilement reconnues par la communauté internationale.

Martin Simard

Boisbriand, 12 septembre 1997

Quelques décibels

Dix belles journées ensoleillées, et pourtant les balcons sont déserts, les portes et les fenêtres de quelque 150 appartements sont closes, rue Marcel-Cadieux dans le quartier Ahuntsic! La population est prise en otage par le son martelé de la musique provenant du site des Jeux du Québec 1997, face au Centre Claude-Robillard, voisin d'immeubles en copropriété. Diminuer les décibels aurait-il affecté le plaisir des jeunes athlètes qui passaient par là... alors que si peu s'y arrêtaient? Trois concerts par jour diffusés sur scène à l'aide de puissants haut-parleurs attirent peu les spectateurs qui sont quelquefois à peine 30. Du stand commandité par les épiéris Métro, on diffuse une musique quelconque et assourdissante qui scande sans arrêt les pas des visiteurs. Les badauds passent, les résidents subissent cette infernale cacophonie.

Plusieurs plaintes sont logées sans résultat. À la Ville de Montréal et à la direction des Jeux, on s'en fout littéralement! Au Service de la police, on s'engage à «sensibiliser les agents à cette problématique»; au Service du contrôle du bruit de la Ville: on réfère le cas au Service des loisirs; le conseiller municipal donne suite aux messages la semaine suivante, lorsque tout est terminé. La direction du programme socioculturel des Jeux nous informe qu'il faut «vivre avec les décisions prises»; enfin, les techniciens du son ont en poche de la part des autorités municipales une «dérogation pour les dix jours» qui leur permet de

monter le volume à volonté... la leur!

Voilà. On en conclut que le respect des citoyens à Montréal, ça n'existe pas. Personne n'y a pensé avant et personne n'a consenti à faire un geste de bon sens pendant l'événement.

Marie-Paule Marceau
Montréal, 9 septembre 1997

Stabilité ou chaos

Stéphane Dion se plaît à affirmer sur toutes les tribunes, notamment celle du *Devoir*, que ni lui, «[...] ni personne ne [peut] prédire que les frontières d'un Québec indépendant seraient celles qui sont aujourd'hui garanties par la Constitution canadienne».

Il a bien raison. D'ailleurs, on ne lui en demande pas tant. Peut-il simplement dire aux Québécois, comme aux Canadiens, quelle position il compte adopter si les Québécois décident, même par une courte majorité, d'appuyer la souveraineté du Québec?

L'attitude des autorités politiques aura un effet déterminant sur le déroulement postférendaire d'éventuelles contestations ou revendications territoriales. M. Dion est un ministre fédéral provenant du Québec. Il doit aujourd'hui dire s'il appuiera (moralement, politiquement ou financièrement) les revendications des partitionnistes du Québec. Ou si, au contraire, il fera tout en son pouvoir pour décourager leurs initiatives. M. Dion craint l'incertitude que pourrait entraîner un OUI au prochain référendum sur la souveraineté du Québec. Il veut baliser le débat pour éviter le pire. Mais s'il échoue et que les Québécois s'engagent sur la voie de la souveraineté malgré lui, peut-il dire s'il sera, alors, un agent de stabilité ou un artisan du chaos?

Jean-Sébastien Gilbert
Montréal, 10 septembre 1997

DESCENTE 'A KAHNAWAKE...



Le consensus minimal de Calgary

Calgary — L'un des paradoxes de la réunion des premiers ministres des provinces anglophones à Calgary est que les deux positions extrêmes qu'il fallait rejoindre pour faire un consensus étaient incarnées par deux néo-démocrates de l'Ouest: Roy Romanow, de la Saskatchewan, et Glen Clark, de la Colombie-Britannique.

Les cultures politiques de ces provinces sont très différentes, tout comme le style des deux hommes, même si leurs gouvernements bénéficient de l'expérience de la fraternité sociale-démocrate canadienne pour combler les postes de hauts fonctionnaires et les cabinets des ministres. En Saskatchewan, terre natale de la social-démocratie au Canada, les politiciens néo-démocrates sont des gestionnaires prudents. La base du parti est agricole, et les fermiers sont fatalistes de nature; les traditions de coopération et de travail collectif de la province ont porté fruits. Roy Romanow se souvient de la création de l'assurance-santé dans sa province, il y a 35 ans, et de la grève des médecins qui a suivi; il peut être éloquent et émotif en parlant de la lutte menée par les gens pour mettre en place ce régime d'assurance.

L'ancien premier ministre, Allan Blakeney, a perdu le pouvoir (et M. Romanow son siège) en 1982 lorsque son gouvernement fut perçu comme froid, arrogant et insensible aux besoins des gens ordinaires. Son prédécesseur conservateur, Grant Devine, fut battu parce que, loin d'être conservateur, il avait l'esprit d'entrepreneurship et le style *gambler*; il avait trop souvent joué avec les épargnes de la province. Ayant appris de ces défaites, M. Romanow agit avec circonspection, prenant rarement des risques inutiles.

Mais il a été profondément affecté par son expérience de 1981-82, lorsqu'il fut l'architecte du rapatriement de la Constitution et de son amendement avec une Charte des droits. Il ne le regrette pas et croit toujours qu'il a pris la bonne décision. Mais il se demande encore si, en se donnant une Constitution sans l'accord du Québec, le Canada n'a pas perdu son âme. Ainsi, plus que les autres, c'est lui qui a poussé ses collègues à embarquer, une fois de plus, dans l'aventure constitutionnelle.

Pour Glen Clark, de Colombie-Britannique, par contre, la situation est bien différente. La base du Nouveau Parti démocratique est syndicale. La vie politique dans cette province est polarisée et caractérisée par des confrontations idéologiques qui frisent parfois la violence, l'émergence soudaine de grands parleurs excentriques et d'animateurs radiophoniques provocateurs et populistes.

On le retrouve donc faisant cavalier seul dans le conflit du saumon avec les Américains, brandissant la menace d'expropriation d'un site de tests militaires américains, applaudissant des manifestants qui bloquaient un traversier américain et accusant même le gouvernement Chrétien de trahison pour son manque d'appui. Ce n'est pas surprenant qu'il soit perçu comme le trouble-fête du groupe.

Mais comme membre du gouvernement Harcourt, Glen Clark avait fait campagne en faveur de l'Accord de Charlottetown, il y a cinq ans; en Colombie-Britannique, le NON fut retentissant: 68 %. Les collègues de M. Clark étaient mécontents de voir que sa résistance à un autre saut dans la noirceur de la réforme constitutionnelle fut interprétée comme une position anti-Québec ou anti-Canada.

Il n'était pas le seul participant à manifester des réticences quand les

premiers ministres sont arrivés à Calgary. Ralph Klein, l'hôte de la rencontre, dirige une province où dominent les sentiments populistes. Une partie importante de la rencontre a consisté en un débat profond entre les premiers ministres enthousiastes, M. Romanow en tête, qui voulaient amorcer un processus d'amendement constitutionnel, et les autres, plus réticents: MM. Clark et Klein.

Selon des participants, l'un des joueurs clés dans l'élaboration d'un consensus sur la déclaration de Calgary et le début d'un processus de consultation populaire fut Mike Harris, de l'Ontario. Comme conservateur populiste, plus près de Preston Manning que de Jean Charest, il sympathisait naturellement avec M. Klein et M. Clark. Mais depuis quelque temps, il subit des pressions considérables de leaders torontois qui lui parlent de l'importance historique de l'Ontario dans la fédération canadienne.

À un certain moment, m'a-t-on dit, M. Harris est intervenu pour s'opposer à une phrase proposée dans la déclaration et qui serait, croyait-il, mal reçue au Québec. Pour certains, le fait qu'il ait même pensé en ces termes était révélateur car il n'a pas la réputation de se préoccuper de quelque réaction que ce soit dans la province voisine. Il paraît qu'il a joué un rôle important de courroie entre ses collègues de l'Est et les deux populistes réticents, MM. Klein et Harris.

Il est difficile, en ce début de saison constitutionnelle, d'être optimiste et de prévoir que ce petit consensus minimal mènera bien loin. Certains, comme Gordon Gibson, analyste et ancien politicien de Vancouver, et Diane Francis, du *Financial Post*, sont déjà très enthousiastes. Mais ce n'est qu'un début. Jusqu'à maintenant, les manifestations concrètes des différences politiques et culturelles entre les sociétés anglophones du Canada ont été aussi intéressantes, sinon plus, que leurs traits communs.

gfraser@globeandmail.ca

À P R O P O S

... de la fragilité familiale

Du point de vue des enfants, la vie familiale s'appauvrit du côté du lien paternel et du côté des liens fraternels. La relation avec le père est de plus en plus fragile et atteint même le domaine symbolique; le quart des enfants reçoivent maintenant un nom de famille «matrilinéaire» qui est ou qui commence par celui de la mère. Les générations des temps passés connaissaient aussi avec le veuvage une fréquence importante de monoparentalité, mais la réduction considérable de la fratrie est un phénomène nouveau pour les enfants. Ainsi, ces dernières années, près du quart des enfants sont enfants uniques au foyer et près de la moitié n'ont qu'un frère ou qu'une sœur.

Les jeunes adultes vivent moins en couple que les générations qui les ont précédés et les adultes d'âge moyen délaissent un peu la vie de couple. La diffusion de l'union libre n'a pas compensé la chute de la nuptialité légale. Ce-

pendant, les hommes âgés sont favorisés par la chute de la mortalité et vivent plus souvent en couple que leurs prédécesseurs. On observe une diminution de l'état de parent dans les générations et cette situation devrait se poursuivre puisque le quart des femmes nées depuis le milieu des années 50 resteront infécondes. Dans le domaine domestique, la principale tendance est l'augmentation de la proportion des personnes qui vivent seules. Elles en viennent à représenter le quart des ménages ces dernières années. Il ne faut quand même pas annoncer la disparition de la famille, puisque près des trois quarts des enfants vivent encore dans des familles biparentales intactes et quatre personnes sur cinq vivent à l'intérieur d'une famille.

D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie, Bureau de la statistique du Québec, juillet 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Les frontières du Québec

Le droit, la politique et les erreurs de lecture

Stéphane Dion n'a jamais nié que l'autodétermination des Québécois soit un droit; il soutient simplement que la sécession n'en est pas un

JEAN-PIERRE DERRIENNIC

Professeur de science politique à l'Université Laval

Dans un texte publié le 3 septembre par *Le Devoir*, Claude G. Charron accuse Stéphane Dion de faire une «*utilisation fallacieuse*» d'un rapport, *L'Intégrité territoriale du Québec dans l'hypothèse de l'accèsion à la souveraineté*, rédigé en 1992 par cinq experts en droit international (Franck, Higgins, Pellet, Shaw et Tomuschat).

J'ai bien peur que ce soit M. Charron qui commette quelques erreurs de lecture, certainement involontaires.

Il reproche à Stéphane Dion de nier le droit à l'autodétermination du Québec. Les cinq experts font une distinction claire entre autodétermination et sécession: le droit à l'autodétermination est celui d'être les citoyens libres d'un pays libre; il n'entraîne le droit de créer un nouvel État que dans les situations coloniales; dans le cas du Québec, il ne fonde aucun droit à la sécession. Stéphane Dion n'a jamais nié le droit des Québécois à l'autodétermination. Il soutient, comme les cinq experts, que la sécession n'est pas un droit. M. Charron oublie ici une distinction qui est fondamentale dans le rapport sur lequel il veut nous éclairer.

Et il n'en a pas vu une autre, entre ce qui peut être fait, ce qui est permis, ce qui n'est pas interdit, d'une part, et ce qui est un droit, d'autre part. À la différence de la première, cette seconde distinction n'est pas présentée explicitement par les experts, qui ont sans doute pensé qu'elle allait de soi. Un droit, ce n'est pas seulement quelque chose qui n'est pas interdit, c'est quelque chose qui crée des obligations à d'autres. Par exemple, au Québec, se faire soigner dans les hôpitaux est un droit, et le personnel médical a les obligations correspondantes. Être heureux est permis mais n'est pas un droit; le désir de bonheur de quelqu'un ne crée d'obligation à personne.

On peut sans doute contester cette distinction entre «droit» et «possibilité», mais il faut en tenir compte pour comprendre ce rapport, qui est écrit sans jamais confondre ces deux notions. En droit international, le Québec n'a pas le droit de faire sécession, mais rien ne l'interdit. Le Canada a le droit à son intégrité territoriale, donc de refuser la sécession du Québec. Mais il peut l'accepter, et donc le Québec peut devenir indépendant. S'il le devient, il aura, à son tour, le droit à son intégrité territoriale, donc de refuser que certains se séparent de lui. Ceux qui voudraient se séparer d'un Québec indépendant n'en auront pas le droit, mais ils pourront le faire, comme le Québec peut aujourd'hui se séparer du Canada.

Depuis cinq ans, les nationalistes traitent ce rapport comme le fait M. Charron: ils interviennent librement «droit» et «possibilité» pour persuader eux-mêmes que les cinq experts appuient leur cause. Quand ils lisent que la sécession du Québec est possible, ils comprennent qu'elle est un droit et que le Canada est tenu de l'accepter. Quand ils lisent que la modification des frontières du Québec n'est pas un



Stéphane Dion

ARCHIVES LE DEVOIR

droit, ils comprennent qu'elle est impossible et qu'il est interdit de la demander. Mais les experts ont pris bien soin d'appliquer les mêmes principes à la revendication d'indépendance du Québec et aux revendications de modification de ses frontières.

Si leur analyse est juste, et je pense qu'elle l'est, le problème des frontières se posera avant

une éventuelle sécession. Il est d'ailleurs déjà posé. Il a un aspect juridique et un aspect politique. Contrairement à ce que répètent certains à Québec, un problème ne cesse pas d'être juridique en devenant politique. Ce sont deux façons différentes de poser des questions à propos du même objet, et d'obtenir des réponses qui sont complémentaires. Dans les pays civil-

sés, le droit dit ce qui est obligatoire, ce qui est interdit et ce qui est permis. Et la politique détermine ce qui sera réalisé parmi tous les possibles qui sont permis. Elle peut aussi faire changer les règles de droit. Mais aucune action politique n'est jamais entièrement en dehors du droit, sauf dans les États totalitaires et les guerres civiles.

Le point de vue juridique nous dit que le Canada a le droit de refuser la sécession du Québec, et que le Québec a le droit de refuser une modification de ses frontières (article 43 de la Constitution). Le Canada peut donc demander une modification des frontières, et si le Québec la refuse, il a le droit de refuser la sécession.

Dans ces limites, le reste est politique. Le gouvernement fédéral pourra-t-il ignorer les demandes de ceux qui veulent continuer à faire partie du Canada? Ce sera très difficile. Un État civilisé ne peut pas rejeter certains de ses citoyens contre leur volonté. C'est là un principe plus fondamental que la règle de la majorité, dont certains veulent faire croire qu'elle est, à elle seule, toute la démocratie. De l'autre côté, si est faite une demande de modification des frontières concernant des régions frontalières habitées par des gens qui demandent presque tous à rester au Canada, le gouvernement du Québec refusera-t-il? Il serait déraisonnable de sa part de vouloir imposer sa souveraineté à des gens qui n'en veulent pas. J'ai tendance à penser que ses dénégations frénétiques actuelles sur ce sujet sont une posture stratégique adoptée à des fins de dissuasion.

Le résultat final est difficilement prévisible, mais deux choses sont très probables. L'indépendance du Québec n'aura pas lieu avant que ce problème soit réglé, bien ou mal. Et, si l'indépendance a lieu, il y aura des modifications de frontières, peut-être mineures, là où presque personne ne veut devenir citoyen du Québec, peut-être plus importantes. Les habitants de l'Isle-aux-Allumettes-Partie-Est peuvent dormir en paix, que le Québec devienne ou non indépendant, ils resteront canadiens.

Nos nationalistes tentent de faire croire que les frontières d'États fédérés comme la Bavière, le Texas ou le Québec sont sacrées et impossibles à changer, alors que les frontières internationales de l'Allemagne, des États-Unis ou du Canada seraient aisément modifiables par référendum. Des conséquences aussi paradoxales et aussi contraires aux usages du monde réel ne peuvent pas être déduites du rapport des cinq experts de 1992.

Il est évidemment moins difficile juridiquement et moins dangereusement politiquement de modifier les frontières d'un État fédéré que des frontières internationales. Si on pense qu'une modification des frontières du Québec serait une opération difficile et dangereuse, on doit logiquement en déduire que la sécession du Québec serait au moins aussi difficile et au moins aussi dangereuse. Ceux qui sont révoltés à l'idée que Montréal soit séparée du Québec devraient se rendre compte que l'idée que cette ville soit séparée du Canada provoque la même révolte chez la moitié des Montréalais. Mais on a souvent remarqué, ici ou ailleurs, que des nationalistes sont rarement capables de comprendre les motivations de leurs adversaires, même, ou surtout, quand elles sont semblables aux leurs.

Sérieux malaise, dites-vous?

YVON RACINE
Auteur

La rentrée scolaire ramène la prose militante de la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé. Cette année, elle fait état du sérieux malaise que vit la fonction publique, dont le succès du programme de départs volontaires à la retraite dans le secteur public serait un indice.

À partir de mon expérience d'enseignant au niveau secondaire, secteur des jeunes et secteur des adultes, il me semble que Mme Pagé aurait avantage à pousser plus loin sa démarche dans la recherche des causes du malaise qu'elle dénonce.

Je ne nie pas que les syndicats dans notre secteur aient perdu avec les années une partie de leur pouvoir d'achat ni que les conditions de travail se soient alourdies. Je suis moi-même un enseignant à statut précaire. Encore sans travail. Que le statut des enseignants en ait pris un coup, j'en suis. Enfin, que le gouvernement ait fait des économies sur notre dos, voilà un secret de polichinelle...

Il en faut cependant plus pour choisir de débarquer du système. Pourquoi quittent-ils, ces «volontaires»?

Plusieurs de ces retraités hâtifs ont encaissé des baisses de salaire depuis le fameux 20 %, il y a quelques années, jusqu'au gel actuel. Pourquoi noircir encore plus le tableau en amputant délibérément leur paie de plus du tiers? Personne ne les obligeait à quitter. Masos, les nouveaux retraités? Je ne crois pas. De même pour les conditions de travail qui se sont alourdies. Le défi de l'horaire ou des clientèles à quelque chose de stimulant pour l'enseignant qui est d'attaque. On ne quitte pas pour cela non plus.

En réalité, on quitte quand l'école ne fait plus sens. Autrement dit: on quitte par «épuiement professionnel», pour utiliser vos propres termes.

Or, cet épuiement résulte surtout du manque de pouvoir de l'enseignant sur son travail. Du sentiment d'être un exécutant soumis à un organigramme conforme à la convention collective à la minute près. Cette situation anxiogène de l'enseignant qui n'a rien à dire ou si peu touchant les objectifs des cours, le matériel pédagogique et les évaluations multipliées *ad nauseam*, vous l'avez dans les faits.

Programme imposé, enjeux véritables occultés (30 % d'abandon), étudiants soumis à une masse d'informations hétéroclites données par des éducateurs pressés, tous interchangeables dans un même champ et rémunérés selon la même échelle salariale, motivés ou pas, créatifs ou sur l'erre d'aller, je dis qu'il faut refaire les devoirs et remettre le pouvoir dans la classe.

L'enseignant fatigué peut avoir la tentation de laisser le défi du rééquilibrage des pouvoirs à d'autres. Des confrères et consœurs plus jeunes, plus idéalistes, cela doit se trouver. Des jeunes d'esprit qui voudront que dans l'école le pouvoir principal aille à l'enseignant: pouvoir de choisir les moyens pour atteindre les objectifs qu'il aura déterminés avec la direction, pouvoir sur la grille horaire (chers autobus), pouvoir sur le cursus pour en faire quelque chose de significatif pour les jeunes d'un milieu donné, ou mieux, d'une école donnée.

Si les nouveaux retraités laissent entendre qu'une telle autonomie exige des heures de travail bénévole et se traduit donc en une tâche alourdie mais que l'autonomie professionnelle et la réussite du plus grand nombre sont à ce prix, ils n'auront pas quitté pour rien.

Le conseil d'établissement pourra, ainsi endosser la démarche de l'équipe-école en général et des enseignants en particulier afin que le travail de chacun prenne tout son sens.

Le syndicat devra agir de manière que soient reconnus ceux qui en donnent davantage. Par exemple, départager les «fonctionnaires» des «missionnaires», faire en sorte que les derniers soient reconnus sans que les premiers en prennent ombrage. Toute une tâche, on le voit, qui en distrait plusieurs de la «guéguerre» avec Québec ou des escarmouches contre leurs directeurs d'établissement.

Imaginez une bonne partie des sommes versées à la CEQ servant au perfectionnement pédagogique et le retour de «politiques» désormais sans cause «aux vraies affaires» sur le front de l'enseignement.

C'est en grande partie sur sa capacité de se remettre en question dans le contexte actuel et de se réformer en récupérant ses énergies dirigées sur les mauvaises cibles que la CEQ fera sa part pour que le sang neuf que nous espérons tant ne déçoive pas nos jeunes.

Encore faut-il aller au bout de la réflexion qui s'impose.

L'autoroute de l'information dans les établissements d'enseignement

Internet... ou Intersale?

L'accès à des sites pornographiques dans les écoles commande une action urgente

RAYNALD BLANCHETTE

Enseignant en sciences

Que penserait-on, madame la ministre Marois, d'une école où la bibliothèque mettrait à la disposition des élèves et du personnel des revues pornographiques en grand nombre et aussi dégradantes les unes que les autres? Sûrement qu'une telle école subirait les foudres des parents et des contribuables et qu'une telle situation ne serait pas tolérée longtemps dans une maison d'éducation où l'on est censé former les jeunes et leur donner une nourriture intellectuelle de bon goût et toujours formative.

Eh! bien, voilà le problème qui se pose maintenant dans nos écoles, non au sujet de nos bibliothèques classiques, mais bien au sujet de l'autoroute électronique, communément appelée Internet, et que l'on peut comparer à une «super bibliothèque mondiale». Et le problème n'en est que plus grave et plus urgent à régler. Je m'explique.

Le pour et le contre

Tous les utilisateurs de l'autoroute électronique, y compris l'auteur de cet article, reconnaissent les capacités formidables de ce puissant outil de communication. À la fois simple, rapide, polyvalent et ultrapuissant, il est indéniable que le réseau Internet est un avancement technologique incontournable qui touche pratiquement tous les secteurs d'activité, y compris évidemment le monde de l'éducation.

Les aspects positifs sont donc réels pour qui conque désire utiliser ce média comme outil de recherche, de travail, de communication ou d'information.

Cependant, on s'en doute bien, il y a l'envers de la médaille. L'essor de l'électronique comporte des côtés négatifs qui peuvent s'avérer très pernicieux, voire dangereux pour des jeunes encore en croissance et facilement influençables et vulnérables. Les médias en ont beaucoup parlé. Ainsi, un enfant — ou un adulte — peut très facilement avoir accès à une foule d'images et de données au sujet, entre autres, de la pédophilie, du terrorisme, du racisme, des moyens de se suicider facilement et, bien sûr, de la pornographie, pour ne nommer que ceux-là.

Un problème qui risque de prendre de l'ampleur

Et n'allons pas croire que parce que les écoles sont des maisons d'éducation, personne n'osera fouiller dans les « tiroirs » les plus dégradants d'Internet. À preuve, dès son installation dans une école de notre région, Internet a été utilisé pour rechercher des sites à caractère érotique ou pornographique. Et il serait naïf de croire qu'une telle situation ne s'est pas produite dans d'autres écoles, la «nature humaine», pour ne pas dire la faiblesse humaine, étant pour le moins... universelle!

De plus, cette utilisation d'Internet comme «livre ouvert» sur la pornographie ou sur d'autres sites nocifs risque fort de s'étendre à bien des écoles et de s'amplifier avec le temps, au fur et à mesure que ce réseau sera mis à la



DAVID SUTER THE NEW YORK TIMES

disposition des élèves et du personnel des établissements d'enseignement.

Au ministère à faire ses devoirs

Heureusement, à tout problème existe une solution. Et ici, la première solution logique ne consisterait-elle pas, pour le ministère, à émettre des directives claires pour inviter les institutions

d'enseignement à installer un logiciel qui aurait comme tâche de rendre inaccessibles les sites indésirables et ainsi régler facilement et à peu de frais le gros du problème? De tels logiciels sont déjà sur le marché et certains ont été décrits comme très efficaces par des experts d'Internet. Ces logiciels ne sont pas infallibles, pourraient rétrograder certains. Mais les systèmes de sécurité des banques non plus, et aucune n'oserait prendre le risque de s'en passer!

De plus, ne serait-il pas du devoir et de la responsabilité du ministère de l'Éducation d'inviter les commissions scolaires à se doter d'une politique ou d'un code d'éthique concernant l'utilisation de l'autoroute électronique dans les écoles? Chose certaine, le problème existe et demande une solution urgente.

Incohérence des personnes responsables

Madame la ministre, dans bien des écoles de la province, on ne laisse entrer aucune boisson gazeuse ou tablette de chocolat, en affirmant avec raison que ce genre de nourriture n'est pas saine pour la santé physique de nos enfants. Mais d'un autre côté, on laisse entrer la «nourriture» la plus nocive et la plus pernicieuse pour l'esprit de nos jeunes par le réseau Internet. On protège le corps de nos enfants et on leur donne la possibilité de s'empoisonner l'esprit. Bref, on filtre le moucheron et on avale le chameau! Où est la logique et la cohérence des décideurs et des «éducateurs» dans tout ça?

Ne serait-il pas temps de réagir, madame la ministre?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut ; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques) ; Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay ; à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Jean Pichette, Claude Turcotte ; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque ; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornéliier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec) ; à l'information sportive : Yves d'Avignon ; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction) ; Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation : Gilles Paré (directeur) ; Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires) ; Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon ; Francine Ouellet (secrétariat). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétariat à la direction) ; Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Bouchard ne répond pas

(Le Devoir) — L'ambassadeur du Canada à Paris, Jacques Roy, a pris l'initiative d'inviter Lucien Bouchard à le rencontrer lors de sa prochaine visite officielle dans la capitale française, le 29 septembre prochain, comme le font habituellement les premiers ministres provinciaux de passage. Mais, on déplore à l'ambassade canadienne n'avoir toujours pas reçu de réponse à une dizaine de jours de l'arrivée du premier ministre. La décision sera arrêtée dans les jours qui viennent précise-t-on à Québec où l'on souligne que, lors de sa visite de 1995, Jacques Parizeau avait brièvement rencontré l'ambassadeur de l'époque, Benoît Bouchard. La rencontre s'était déroulée à la Délégation générale du Québec. Lors de son séjour, Lucien Bouchard doit rencontrer le président Jacques Chirac et le premier ministre Lionel Jospin. Accompagné des ministres Louise Beaudoin et Bernard Landry, il doit se rendre à Lille et à Cannes. Jacques Roy se rappelle, par ailleurs, avoir été l'un des supérieurs de Lucien Bouchard alors que ce dernier était lui-même ambassadeur du Canada à Paris. A cette époque, dit-il, Lucien Bouchard «*faisait de très bons discours fédéralistes*».

Appuis à la partition

(Le Devoir) — Les partitionnistes québécois ont poursuivi leur percée dans l'est de l'Ontario, en début de semaine, lorsque le conseil régional des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry, regroupant 19 municipalités, a adopté une résolution appuyant le droit de certaines zones fédéralistes de demeurer au sein du Canada advenant la souveraineté du Québec. Cette décision porte à 106 le nombre de municipalités de l'Est ontarien qui ont accepté de soutenir la démarche de représentants du Parti Égalité dirigés par le maire de L'Isle-aux-Allumettes-Partie-Est (Pontiac), Denzil Spence. Seuls les préfets des comtés unis de Prescott et Russell, où résident une forte proportion de francophones, ont refusé d'endosser le processus qui prend fin avec un taux de succès de 80 % dans les secteurs ontariens limitrophes du Québec.

Un Sénat à majorité libérale?

Ottawa (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien devrait nommer cinq nouveaux sénateurs libéraux cette semaine, ce qui lui permettrait de reprendre le contrôle de la chambre haute, selon le *Toronto Star*. Un Sénat à majorité libérale donnerait un coup de main au premier ministre Chrétien dans l'épineux dossier de l'unité nationale, si par exemple le gouvernement cherche à faire adopter rapidement une résolution visant à reconnaître le «caractère unique» du Québec. À Ottawa, des sources ont indiqué au *Toronto Star* que M. Chrétien souhaite obtenir l'approbation de cette résolution par la Chambre des communes et le Sénat, de manière à transmettre un message très clair aux Québécois en prévision des prochaines élections générales prévues en 1998. Le Sénat compte actuellement 48 sénateurs conservateurs, 48 libéraux et trois indépendants. Il y a cinq sièges vacants, dont deux au Québec.

+Nunziata vise haut

Ottawa (PC) — Le député indépendant John Nunziata, qui avait été chassé du caucus libéral l'an dernier, cherchera à se faire élire au poste de président de la Chambre des communes. Les députés choisiront le prochain président lundi. M. Nunziata, qui représente les électeurs de York-Weston-sud, dans la région de Toronto, s'était fait élire sous la bannière libérale en 1984. Dans sa course au poste de président de la Chambre, il devra affronter deux concurrents, l'actuel président, Gilbert Parent, et le député libéral Roger Gallaway.

Karaoké sur l'Internationale

Budapest (AP) — Organiser un karaoké sur l'Internationale, danser sur l'hymne soviétique, se repasser en boucle la voix de Lénine condamnant le capitalisme, c'est désormais possible... avec *Le Meilleur du communisme*, une compilation hongroise qui réunit les plus célèbres chants «rouges». Le disque, qui compte 24 morceaux et un discours du petit père du peuple en prime, avait déjà été vendu à plus de 20 000 exemplaires trois semaines après sa sortie en Hongrie et l'éditeur, Akos Rethly, s'attend à ce que *Le Meilleur du communisme* s'adapte prochainement la première place du palmarès.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le *Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

PATIENTS

Le programme des transplantations sera revu

SUITE DE LA PAGE 1

suite au rapport Gélneau, qui prônait une révision complète des plans d'organisation de greffes dans l'ensemble des centres hospitaliers universitaires du Québec. «*Le rôle de l'Institut Laval sera revu à ce moment-là, mais le ministre Rochon souhaite toujours qu'il y ait des collaborations entre les deux régions [Montréal et Québec]*», a conclu l'attaché de presse du ministre de la Santé.

Au Centre hospitalier de l'université de Montréal, on était tout aussi pris de court hier. La directrice du CHUM a appris en après-midi la nouvelle de la bouche même de l'attaché de presse du ministre Rochon.

Pas plus tard que lundi, des médecins du CHUM et de l'hôpital Laval seraient rencontrés pour amorcer des pourparlers sur les modalités de leur future collaboration, a expliqué Jacques Wilkins, porte-parole du CHUM.

«*Les gens s'étaient quittés avec différentes possibilités de collaboration, mais on était loin de se douter que, deux jours plus tard, ils nous référerait tous leurs cas sans nous avertir. Il n'y a pas eu de contact entre les hôpitaux. Ça s'est fait de médecin à médecin*», a soutenu M. Wilkins.

Le CHUM a par ailleurs déclaré hier soir que tous ces nouveaux patients seraient rencontrés dès lundi prochain, afin que leur situation médicale soit évaluée de façon individuelle.

Selon certains médecins du CHUM, il aurait été question, lors de la rencontre de lundi dernier, que des patients de Québec soient référés à Montréal pour que l'on évalue leurs dossiers. Mais tout cela demeure très nébuleux, puisque les médecins de l'hôpital Laval et du CHUM, qui ont assisté à cette réunion, n'ont pu être joints hier soir.

Médecins pas disponibles

On se rappellera qu'un premier patient en attente d'une greffe à Québec, Claude Bellavance, avait été référé au CHUM par le Dr Martel la semaine dernière. Ce patient avait vu sa chance de recevoir des poumons lui filer sous le nez en août, parce qu'au moment où un organe compatible avait été repéré, les médecins recrutés à Toronto par l'hôpital Laval n'étaient pas disponibles pour effectuer la transplantation.

Malgré cet épisode malheureux, le CHUM et l'hôpital Laval avaient toutefois effectué leurs premiers pas vers une coopération prometteuse, en collaborant jeudi dernier pour réaliser une greffe pulmonaire avec un donneur de Québec et un receveur de Montréal.

Par ailleurs, une nouvelle greffe de poumons a été réalisée mardi dernier au CHUM, portant à 16 le nombre de transplantations pulmonaires réalisées depuis le début de l'année dans la métropole.

NORTON

Bélanger et Duchesneau gardent le silence

SUITE DE LA PAGE 1

de mardi semblaient creditées.

Selon Joe Norton, l'opération prévue par la GRC, et qui devait être menée avec la collaboration du SPCUM, devait être beaucoup plus importante que ce qui a été indiqué mardi. «*Notre communauté aurait été en état de siège. Ça aurait été une situation analogue à celle d'Oka*». C'est pourquoi il a écrit au Solliciteur général, Andy Scott, afin de dénoncer l'opération en vue de saisir des cigarettes de contrebande, des armes et des biens volés.

Au bureau du Solliciteur général, un porte-parole a indiqué que le chef Norton avait eu droit à une réponse dans laquelle on repoussait toute intervention du gouvernement fédéral dans le dossier. «*Le Solliciteur général ne s'implique pas dans les opérations policières. La réponse [...] reflète cette position*», a précisé Daniel Brien.

Il a été impossible d'obtenir copies de la réponse et de la lettre de Joe Norton. Mais le chef autchtone a affirmé sur les ondes du RDI qu'il avait demandé au Solliciteur général d'obliger la GRC à respecter le contenu d'une entente signée entre Ottawa, Québec et le conseil de bande au sujet du rôle et du mandat des Peacekeepers de la réserve.

«*J'attribue la responsabilité totale de cet échec [de l'opération policière] au Solliciteur général*», a-t-il soutenu.

Signée en septembre 1995, l'entente tripartite prévoit que «*la GRC, la Sûreté du Québec et la force policière de Kahnawake doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer assistance mutuelle et coopération*», selon la copie de l'accord obtenue par la Presse canadienne.

Le chef Norton a révélé que les Peacekeepers se seraient opposés à l'intervention de la GRC et du SPCUM sur la réserve en raison des dangers qu'elle faisait courir à la population. Une telle opération aurait à son avis entraîné des pertes de vies. A son avis, la perquisition devait être beaucoup plus importante que ce qui a été indiqué dans les journaux: la GRC, n'ayant pas d'escouade tactique, il croit qu'elle aurait fait appel à l'escouade antiterroriste de l'armée canadienne, entraînant de ce fait l'envahissement de la communauté. Toutes les routes de la réserve auraient été bloquées, avec l'aide des Peacekeepers, et des centaines de policiers seraient intervenus à plusieurs endroits.

Le chef Norton prétend que la GRC aurait dû signer un protocole écrit avec les Peacekeepers pour préparer l'intervention. Vérification faite, l'entente tripartite ne contient aucune disposition spécifique à cet égard, sauf celle de prendre des «*mesures nécessaires*» pour assurer la coopération entre les deux corps policiers.

Du côté de la GRC, l'inspecteur Antoine Couture, responsable des douanes et accises à Montréal, et qui était chargé de l'opération prévue, a nié hier matin, sur les ondes de CKAC, avoir subi des pressions politiques pour annuler la perquisition. Avisé la veille du jour que les suspects avaient été prévenus de l'opération, il a expliqué qu'il n'était alors plus en position «*de faire retourner sur la réserve [ses] agents doubles pour en quelque sorte obtenir une confirmation de l'avis qu'ils avaient] reçu*». Pour des raisons de sécurité, il a alors pris la déci-

sion de laisser tomber l'action prévue.

A l'encontre des prétentions du chef Norton, M. Couture a soutenu que les Peacekeepers avaient été consultés pour la préparation de l'opération. Dès le 5 septembre, leur chef Warren Lachance a été avisé qu'une action serait menée au cours des prochaines semaines. Quatre jours plus tard, il apprenait que la perquisition était imminente.

Même si le chef des Peacekeepers a fait part à M. Couture de ses craintes concernant une telle opération, la GRC entendait bien aller de l'avant.

L'inspecteur a de plus affirmé avoir acquis la certitude que les suspects visés n'étaient pas au fait de ce qui se préparait.

«*Quelqu'un a déclenché une fausse alarme dans la soirée du 10. Qui est cette personne-là? Présentement, je ne le sais pas [...] Il y a quelqu'un qui a voulu nous empêcher d'aller sur la réserve pour exécuter les mandats de perquisition*».

Le député libéral Roger Lefebvre a d'ailleurs exigé hier des explications au ministre Bélanger concernant le rôle joué par le chef Norton dans toute cette histoire. «*Je demande à M. Bélanger si, directement ou indirectement, Joe Norton ou quelqu'un d'autre de la réserve de Kahnawake a demandé au ministre de la Sécurité publique, au gouvernement du Québec, d'arrêter le processus de perquisition*».

Il faut, selon le député libéral, que toute la lumière soit faite «*sur cette affaire extrêmement troublante pour*

que les Québécois comprennent qu'il n'y a pas deux systèmes de justice et qu'il n'y a pas deux façons de procéder, soit une pour les Blancs et une autre pour les Autochtones».

M. Lefebvre demande au ministre de dire si lui ou quelqu'un de son entourage a eu une conversation avec Joe Norton. Il a de plus laissé entendre que ce n'est pas le ministre actuel de la Sécurité publique qui a la main haute dans son ministère. «*C'est plus vrai que jamais que c'est Jean-Rock Boivin qui, dans la structure du cabinet du premier ministre, apparaît sous le titre de conseiller spécial pour Hydro-Québec et la Sûreté du Québec*», a-t-il noté. «*La Sécurité publique, c'est Jean-Rock Boivin, un non-élu. C'est lui qui décide, alors qu'il y a sur le fauteuil quelqu'un qui est plus facile à manœuvrer*».

Avant comme après le Conseil des ministres, M. Bélanger s'est toutefois réfugié dans le mutisme le plus complet. Son attachée de presse, Esther Boily, a cependant indiqué à quelques journalistes qu'il n'y avait rien à ajouter aux réponses qu'a données Joe Norton à la presse montréalaise.

Plus tôt, à l'entrée de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, le ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, avait tout de même exprimé l'opinion de son gouvernement.

«*Le gouvernement du Québec, ce n'est pas récent, a toujours eu un problème et il y a au sein des instances représentatives de ces communautés une volonté de se soustraire aux lois québécoises. C'est clair que, pour un État, ce n'est pas acceptable*».

Avec la Presse canadienne

BARIL

Son absence d'implication dans l'affaire de la Somalie a favorisé sa promotion

SUITE DE LA PAGE 1

à l'amiral Murray qui a été, lui aussi, impliqué dans l'affaire somalienne. En 1993, alors que deux Somaliens étaient tués dans le camp des soldats canadiens à Belet Uen, l'amiral Murray était alors vice-chef d'état-major et avait mis plusieurs semaines avant de déclencher une enquête de la police militaire. Même si la Commission d'enquête sur les événements de Somalie n'a pas blâmé directement l'amiral dans son rapport, rendu public au début juillet, deux des trois commissaires avaient alors estimé qu'il était inapte à assumer un poste de direction au sein des Forces armées.

Le ministre a avoué que l'officier de marine ne pouvait occuper la plus haute fonction militaire à cause de l'affaire de la Somalie, mais a tenu à lui rendre hommage en soulignant «*son intégrité*» durant les quelque 30 ans qu'il a servi au sein des Forces armées.

Le ministre a par ailleurs reconnu que l'absence d'implication du général Baril dans le scandale somalien avait favorisé sa promotion. «*Il n'y a aucun doute que nous voulons un leader qui sera en mesure d'aller de l'avant et de procéder à des réformes, et dont le travail ne sera pas obscurci par la controverse de la Somalie*», a dit M. Eggleton.

Pour sa part, le nouveau chef d'état-major a déclaré qu'il a accepté cette nouvelle fonction avec comme objectif «*de poursuivre les réformes entreprises par ces prédécesseurs*».

Depuis un an, le général Baril s'est fait connaître pour son franc-parler et son courage. En juillet 1996, il avait donné une conférence de presse spectaculaire où il avait tout à tour annoncé l'ouverture d'une enquête sur le comportement de certains soldats canadiens en Bosnie et critiqué «*le manque grave et généralisé de leadership*» au sein de l'institution militaire.

Quelques mois plus tard, en décembre, il prenait la tête d'une force multinationale humanitaire des Nations unies au Zaïre pour venir en aide aux centaines de milliers de réfugiés rwandais perdus dans les forêts de ce pays. Avant même son déploiement, la force n'avait pu remplir son mandat, les réfugiés ayant décidé de retourner au Rwanda.

Enfin, en mars dernier, après une série de révélations portant sur le suicide de plusieurs soldats et la pauvreté dans laquelle certains se débattaient, le général avait, dans une lettre ouverte, que les Forces armées «*avaient lamentablement échoué*» à fournir aux militaires des conditions de travail décentes et des services auxquels eux et leur famille avaient droit.

L'attitude du général a impressionné tant le gouvernement que l'opposition et les spécialistes des affaires militaires. Hier, le chef du Parti réformiste, Preston Manning, et la critique bloquiste Pierrette Venne se sont félicités de la nomination de l'officier.

«*Il est l'un des rares haut gradés à ne pas avoir trempé dans la sordide affaire de la Somalie et à avoir conservé son intégrité*», a dit la députée bloquiste.

Une carrière sans faille

Chez les experts, même appréciation pour le nouveau chef d'état-major. Martin Shadwick, directeur de la *Revue canadienne de défense*, a souligné que le général apporte au ministère de la Défense nationale «*franchise et honnêteté*». Pour sa part, l'ancien général Lewis MacKenzie, qui avait ouvert l'aéroport de Sarajevo à l'été 1992, a précisé que la nomination à la tête des Forces armées de cet «*ami*» qu'il connaît depuis 25 ans allait contribuer «*à relever le moral des militaires*».

Le général Baril a connu une carrière sans faille. Né en 1943 à Saint-Albert de Warwick, au Québec, il a fait ses études à l'université d'Ottawa. En 1964, il s'est engagé dans les Forces armées au sein du Royal 22^e Régiment de Valcartier. Le général a effectué un séjour de deux ans à l'Ecole supérieure de guerre de Paris.

Au cours des années soixante-dix, il a séjourné deux fois à Chypre auprès de la mission de paix des Nations unies. Promu brigadier général en 1989, il a occupé pendant trois ans plusieurs fonctions de gestion au sein du système militaire.

En juin 1992, il a été nommé conseiller militaire au département des opérations de maintien de la paix de l'ONU par le secrétaire général d'alors, Boutros Boutros-Ghali. A ce moment-là, les missions de paix des Nations unies se multipliaient à travers le monde. Au plus fort des interventions onusiennes, en 1993-1994, le général Baril a géré quotidiennement les actions de quelque 75 000 casques bleus et a été confronté à des crises majeures en Somalie, en Bosnie et au Rwanda.

À l'été 1995, l'officier supérieur est revenu au Canada et a été nommé commandant en chef de l'armée de terre, poste qu'il occupait jusqu'à sa nomination comme chef d'état-major.

Avec la Presse canadienne

ENFANTS Un diplomate ougandais veut mettre fin au carnage

SUITE DE LA PAGE 1

C'est que le personnage a de l'étoffe. À 47 ans, il possède de une feuille de route impressionnante. Depuis 1980, il a été successivement ambassadeur et ministre des Affaires étrangères de l'Ouganda, chercheur et haut fonctionnaire dans de grandes organisations. Il siège aujourd'hui à des conseils d'administration parmi les plus prestigieux au monde, ce qui lui permet de rencontrer des personnalités qui ont de l'influence. Le diplomate ougandais a bien l'intention de se servir de sa vaste expérience et de ses nombreux contacts pour sensibiliser l'opinion publique au sort des enfants dans les conflits armés.

C'est en novembre dernier que cette question a pris un relief particulier avec le dépôt aux Nations unies d'un rapport rédigé par Graça Machel. Dans ce document, l'ancienne ministre de l'Éducation du Mozambique dresse un portrait accablant de la situation des enfants dans les conflits armés. «*Des millions d'enfants sont pris dans des conflits dont ils ne sont pas simplement les spectateurs mais les cibles*», écrit Mme Machel. Certains tombent victimes d'une offensive générale menée contre les civils, d'autres meurent dans le cadre de génocides calculés. D'autres enfants souffrent des effets de la violence sexuelle ou des multiples privations les exposant à la faim ou à la maladie.

Il y a toutes sortes de raisons qui incitent des États ou des mouvements de guérilla à utiliser des enfants comme chair à canon. Certains invoquent les «*intérêts supérieurs*» de leurs causes ou l'appel de Dieu, d'autres, plus cyniques, le manque de bras pour mener leur guerre. Le résultat est toutefois le même. Les enfants sont les premiers à être envoyés à la casse, et parfois délibérément, comme l'illustre cette tactique iranienne qui consistait, pendant le conflit avec l'Irak entre 1980-1988, à envoyer des vagues d'enfants marcher dans des champs de mines pour mieux faire ensuite passer les vrais soldats.

Le rapport Machel fait de nombreuses recommandations. Entre autres choses, il suggère l'arrêt de tout envoi d'armes par la communauté internationale dans des zones de conflit, l'élimination générale des mines, l'arrêt du recrutement de jeunes de moins de 18 ans et la démobilisation immédiate de ceux qui portent les armes, des poursuites contre les soldats responsables de viols et la coordination des programmes d'aide pour les enfants des agences internationales et du système onusien.

M. Otunnu a maintenant la lourde tâche de mettre en œuvre les recommandations de ce rapport. Le diplomate ougandais souligne qu'il faudra des années avant de voir des résultats tangibles sur le terrain, tant la guerre «*marque mentalement, physiquement et moralement les enfants qui en sont les victimes*».

«*Les enfants de la guerre sont doublement marqués*», dit-il.

Bien entendu comme victimes, mais très souvent aussi comme bourreaux. Ils sont malléables, faciles à endoctriner et figurent parfois comme les pires criminels de guerre.

«*S'il s'agissait seulement de fournir des béquilles et des pansements, nous n'aurions, aux Nations unies, aucune difficulté à trouver les moyens et à livrer la marchandise*», poursuit M. Otunnu. Mais sortir les enfants du cycle de la guerre et les réintégrer à la société civile est une tâche de longue haleine.

Au Liberia, en Angola, en Bosnie, au Cambodge ou dans les territoires occupés par Israël, les enfants prennent part aux conflits depuis des années. «*Ils participent à une culture de guerre qui a formé leur jugement, leurs attitudes, leur façon de vivre*», raconte le diplomate. Certains atteignent l'âge adulte sans jamais avoir connu un instant de paix. Il est donc nécessaire que la communauté internationale punisse ceux qui utilisent les enfants et, lorsqu'elle parvient à régler un conflit, qu'elle établisse une stratégie à long terme pour s'occuper des démobilisés.

M. Otunnu a été nommé à son poste de représentant spécial il y a quelques semaines à peine. Pour l'instant, il s'occupe de mettre sur pied une équipe de chercheurs et de définir les grandes lignes d'une stratégie d'action. Il espère être en mesure d'annoncer des mesures concrètes d'ici quelques mois. «*Le temps presse*», dit-il. Il ne faut pas oublier que les enfants-soldats d'aujourd'hui sont les guerriers de demain.